

# LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE

LE MAGAZINE DU CORPS DE CONCEPTION ET DE DIRECTION DE LA POLICE NATIONALE



**DOSSIER SPÉCIAL ÉLECTIONS**

**INTERVIEW DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
PROFESSION DE FOI  
VOTE 2018 MODE D'EMPLOI**

Parce que vos métiers évoluent,  
la Mutuelle Générale de la Police devient

**LA MGP,** POLICE NATIONALE

SÉCURITÉ PRIVÉE

**LA MUTUELLE**

**DE TOUTES** DOUANE

**LES FORCES**

**DE SÉCURITÉ.** POLICE MUNICIPALE

ADMINISTRATION PRÉFECTORALE

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Parce qu'aujourd'hui les missions des policiers évoluent.

Parce que de nombreux autres professionnels concourent à la protection des biens et des personnes en partageant leur but et leur éthique.

Parce que l'entraide, la solidarité, la proximité font partie de nos valeurs et sont indispensables pour réussir ces missions.

Parce que depuis 60 ans nous proposons des services et des garanties adaptés aux policiers qui les accomplissent et à leur famille.

**La MGP devient la mutuelle de toutes les forces de sécurité.**

Unéo, MGP et GMF  
sont membres d'  
**UNÉOPOLE**  
la communauté  
sécurité défense

**MGP**

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

[mgp.fr](http://mgp.fr) — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité  
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 11/2018 - Document non contractuel à caractère publicitaire.

## SOMMAIRE



6

*Interview du secrétariat général*



*Pourquoi voter SCPN ?*

Le SCPN est le SEUL dans le paysage syndical à renouveler ses équipes en permanence pour que vous soyez représentés par des policiers expérimentés.

Le SCPN est le SEUL dont le secrétariat général alterne à sa tête des femmes et des hommes issus des différents modes de recrutement.

15

*Profession de foi 2018*



19

*Vote 2018 mode d'emploi*



28

*L'Agenda du SCPN*

- 5 *Édito*
- 30 *Le SCPN dans les médias*
- 33 *"L'objectif du SCPN est de rester majoritaire". Entretien à AEF info*
- 36 *Lu pour vous*
- 38 *Reportage : Singapour*



32

*Le SCPN à votre rencontre*

# LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE

LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE  
N° 140

NOVEMBRE 2018

Directeur de la publication :  
David LE BARS

Éditeur :  
TCP MEDIA DIFFUSION  
1 et 2 Square Henri Régault  
92400 COURBEVOIE

Crédit photos :  
SCPN  
Domaine public  
Adobe Stock  
Vincent HAY

Rédacteur en chef :  
Jérémy DUMONT

Conception :  
Vincent HAY

Impression :  
GABEL  
10 Rue Marconi,  
76150 Maromme

Dépôt légal :  
à parution





# ÉDITO

Par David Le Bars  
Secrétaire Général

## Cher(e)s collègues,

Du 30 novembre au 6 décembre 2018 se dérouleront les élections professionnelles, pour la première fois sous la forme d'un vote électronique. Ces élections arrivent dans un contexte très particulier : la France a affronté une vague d'attentats sans précédents, et connaît une explosion des violences extrémistes, notamment politiques (black bloc). Pour autant, la police, rempart républicain, reste trop souvent seule face à des phénomènes délictueux complexes et de plus en plus enracinés (économie souterraine, phénomènes de bandes, guerre de territoires...) qui nécessitent, plus que jamais, une stratégie politique transversale associant mieux tous les services de l'Etat.

L'institution traverse une crise interne, dont la grogne policière n'était qu'une des manifestations : crise de sens, mais aussi de confiance et de reconnaissance. Au-delà des élections, il faut désormais tirer le véritable bilan des années écoulées, et avoir une vision moderne et décloisonnée pour l'avenir de la police. Cet avenir, c'est de savoir répondre à la demande de sécurité de nos concitoyens. C'est encore possible, car si l'institution est en souffrance, les policiers ont toujours la foi dans leur engagement, et sont en attente légitime d'une véritable **politique de sécurité du quotidien**. Or, les

moyens juridiques et matériels sont toujours insuffisants, les menaces augmentent, et les missions, certaines indues, se sont accumulées.

Commissaires, officiers, gradés et gardiens se sont trop longtemps habitués, comme résignés pendant de très nombreuses années, à travailler dans des conditions humaines matérielles et juridiques dégradées. Ils l'ont accepté tant que leur mission était claire et reconnue, et qu'elle avait du sens. Aujourd'hui, les policiers ne se sentent parfois plus efficaces ni en capacité d'exercer leur cœur de métier.

Le syndicalisme policier est lui-même fragilisé, faute de renouvellement de ses cadres et de ses projets, mais également en raison de l'action délétère des chantres de la lutte des classes et de tous ceux qui mènent des combats démagogiques, déconnectés de la réalité des agents qu'ils représentent, étant devenus des professionnels du syndicalisme à défaut d'être des professionnels de la sécurité. Le SCPN est le seul, dans ce paysage syndical, à alterner ses équipes, à porter des projets novateurs, pour que vous soyez représentés par des policiers expérimentés et à l'image du corps. Après un tour de France à votre contact, et suite à la consultation du bureau national et de nos secrétaires nationaux, nous nous positionnons en faveur de réformes am-

bitieuses, tant statutaires que structurelles, que nous vous invitons à découvrir dans cette tribune. Nous appelons de nos vœux un plan de modernisation de la Police Nationale.

Notre volonté n'est autre que de restaurer votre fonction, malmenée depuis trop longtemps (réduction de vos prérogatives, manque de soutien permanent). Nous nous battons pour garantir le modèle à trois corps avec ses recrutements externes, et permettre à chacun de s'épanouir professionnellement dans une filière métier en étant formé, géré, promu avec cohérence et transparence, en un mot rétabli dans le respect qui lui est dû. Les Commissaires de Police ont le droit à la qualité de vie au travail et ne méritent pas moins que les autres.

**À compter du 30 novembre jusqu'au 6 décembre**, nous vous invitons à voter massivement pour le SCPN. Le corps de conception et de direction a besoin d'une représentation forte. Dans un contexte de menaces pour le corps, et d'enjeux historiques, nos adversaires ne doivent pas pouvoir compter sur un corps qui serait divisé. C'est l'occasion de leur démontrer à nouveau que nous sommes des dirigeants de la Police Nationale dignes et investis, avec une réelle vision pour le corps et l'institution, et sur lesquels il va donc falloir compter.

# INTERVIEW

## DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

*Les enjeux pour le corps des commissaires de police et pour la Police Nationale sont majeurs. A quelques jours des élections professionnelles 2018, le secrétariat général du SCPN fait part de son projet pour les années à venir.*



**Quel regard porte le SCPN sur les prochaines élections ?**

**David Le Bars (D.L.B.) :** Il y a deux façons de répondre à cette question. Concernant le regard que nous portons sur le déroulement du scrutin, nous appelons à un climat serein, et souhaitons que personne ne cède à la surenchère et aux excès. Les policiers, de tous grades, attendent autre chose que la lutte des classes ou des promesses farfelues. Ils veulent se reconnaître dans un projet et constater que les organisations qui les représentent ont pris la mesure des maux de l'institution. Une thématique cruciale est celle de l'avenir de l'institution policière elle-même. Des réformes de fond sont engagées et sont attentivement observées : PSQ, procédure pénale, alors même qu'il y a une véritable crise de l'investigation au sein de l'institution, et que la sécurité publique est en souffrance. Il convient de prendre en considération les préconisations du rapport CAP 2022, dont le contenu mérite une lecture attentive car certains points d'importance nous concernent : transferts de circonscriptions de police vers la gendarmerie, modifications des CAP, etc.

**Le dialogue social est-il aussi tendu que vous le craignez ?**

**Pierrick Agostini (P.A.) :** Nous avons malheureusement noté ces derniers mois une

hausse notable de la tension dans le climat social. Les Commissaires de Police, et plus globalement la chaîne hiérarchique, sont souvent attaqués, dans la presse, les CHSCT, les cellules de veille des risques psychosociaux, sur la plateforme IGPN, voire au pénal. Certaines de ces agressions sont des vecteurs de déstabilisation et ne sont pas un bon signal. Nous souhaitons que les élections demeurent dignes et constructives et ne soient pas l'occasion d'un défouloir où certains seraient jetés en pâture au mépris de leur dignité. Les enjeux sont trop importants et les défis trop nombreux.

**Jérémie Dumont (J.D.) :** J'ajouterai que le SCPN a la chance d'appartenir à la FASMI, dont le format et la composition nous permettent largement d'exister et laisse la parole à chacun. Dans les instances où nous siégeons, les sujets de chaque corps sont laissés à la main des syndicats représentatifs, et lors de nos délibérations internes, c'est l'intérêt général qui l'emporte et guide les décisions, ce qui n'est pas le cas partout. Nous coexistons avec le seul syndicat d'officiers l'UDO qui ne milite pas pour la disparition du concours externe.

**D.L.B. :** Il est sans doute temps de réfléchir à la dualité syndicale au sein de notre corps. Nous sommes menacés de toutes parts alors que nous devrions être unis face aux enjeux à venir. Nous souhaitons que les membres du corps de conception et de direction votent massivement pour le SCPN et fassent le choix d'un programme ambitieux, et d'un rassemblement. Si ce signal est donné, nous adresserons à nouveau une main tendue à nos collègues du SICP, qui l'ont déjà refusée par le passé. Si la création d'un deuxième syndicat a pu avoir des effets positifs il y a déjà 12 ans, cette division risque désormais de nous nuire face aux enjeux. Et franchement, qui peut parler de plus-value aujourd'hui ?

## Pourquoi voter SCPN en 2018, quels sont les arguments du secrétariat général ?

**D.L.B. :** Nous sommes les seuls, dans le paysage syndical, à alterner nos équipes et les membres de notre secrétariat général à chaque élection, les seuls dont les secrétaires généraux et adjoints sont représentatifs du corps et des modes de recrutements, les seuls à représenter la parité du corps. À la tête du SCPN depuis plus de 10 ans, il y a eu deux femmes et deux hommes. Aucun secrétaire général du syndicat n'a bénéficié d'un mandat long, c'est une question de légitimité et d'honnêteté vis-à-vis du corps. Partout ailleurs, il y a des secrétaires généraux à leurs postes depuis plus de 10 ans, devenus des professionnels du syndicalisme, mais qui sont déconnectés du terrain depuis bien trop longtemps. Au SCPN, nous avons des professionnels de la police, issus des services actifs, qui viennent faire un mandat pour le bien collectif, et qui repartent prendre des postes opérationnels. Le SCPN peut se targuer d'être totalement indépendant. L'indépendance, ce n'est pas de mettre un « I » dans un acronyme. La véritable indépendance revêt plusieurs aspects : indépendance

"Il y a une véritable crise de l'investigation au sein de l'institution et la sécurité publique est en souffrance."

immobilière (nous avons nos propres locaux et ne dépendons d'aucune administration), financière (nous vivons quasi exclusivement avec les cotisations de nos adhérents), fédérale (nous appartenons à une fédération extrêmement souple pour chacun), mais c'est aussi l'alternance au sein de nos instances, une pratique quotidienne, une éthique vis-à-vis de nos adhérents.

**J.D. :** J'ajouterai que nous sommes également les seuls à produire réellement sur le fond, grâce notamment à la grande qualité de notre réseau de secrétaires nationaux et à l'engagement de nos collègues dans toute la France. Nous sommes sur tous les fronts : dans les réflexions structurelles, dans le contentieux, dans les questions statutaires, indemnitaires. Partout. Nous sommes les seuls à pouvoir proposer une assistance juridique et une assurance risques spécifiques en cas de problème judiciaire ou administratif. Notre action est réellement professionnelle.

**P.A. :** Elle est professionnelle et nous n'oublions personne. Je suis moi-même issu de la VAP, David du concours interne et Jérémie du concours externe. Nos

secrétaires nationaux travaillent ou ont travaillé dans toutes les directions actives, sur tous les territoires. Nous savons de quoi nous parlons. Notre engagement auprès des jeunes commissaires, comme des plus anciens, est rigoureusement le même. Une preuve de cet investissement : nous sommes les seuls à avoir passé un contrat avec un cabinet d'avocats sur la question des retraites pour envisager un contentieux. Nous assurons l'avenir immédiat des collègues en fin de carrière et l'avenir plus lointain des plus jeunes d'entre nous. Il en va de même pour l'ASA, nous avons proposé et diffusé à nos adhérents un modèle de recours avec un accompagnement tout au long du contentieux.

## Quelles sont les valeurs clefs de votre programme ?

**D.L.B. :** Nous faisons des propositions pour les Commissaires de Police, pour le corps, mais aussi pour la police en général. Penser l'institution, vouloir la rénover, la défendre, c'est aussi penser et agir au bénéfice des Commissaires de Police. L'action du SCPN est d'être proche des intérêts des collègues, et de toujours garder à l'esprit l'intérêt général. Nous sommes aussi convaincus qu'il faut être ambitieux pour l'institution qui fonctionne sur un modèle désuet alors qu'elle doit déjà affronter des défis de grande ampleur : la sécurité du quotidien qui doit s'adapter aux spécificités de chaque territoire, les menaces extrémistes, les flux migratoires.

## Que proposez-vous pour les Commissaires de Police à titre individuel ?

**D.L.B. :** Nous voulons leur redonner le pouvoir qui leur a été injustement retiré. La technocratisation et la centralisation des structures ont privé les chefs de police de la plupart des leviers qui devraient être à leur disposition pour diriger leurs services.

## Quels sont ces leviers ?

**J.D. :** Les trois leviers fondamentaux : RH, budget et capacité opérationnelle. Les ressources humaines d'abord. C'est le premier levier pour la direction d'un service. Tout ou presque se décide en direction centrale de nos jours. Les Commissaires de Police sont privés de tout pouvoir décisionnel : ils ne peuvent ni recruter, ni promouvoir, ni sanctionner. Alors qu'on leur demande un management « contemporain » selon le terme consacré, ils disposent de moyens totalement archaïques. Cela devient insupportable, tant pour les Commissaires de Police eux-mêmes, que pour les effectifs qui voient leurs chefs de service impuissants, ce qui est déstabilisant et créateur de malaise. >>>

**P.A. :** Le second levier est le levier budgétaire. Aucune déconcentration ou presque n'est consentie en la faveur des Commissaires de Police. Les Commissaires de Police doivent retrouver une autonomie financière pour animer leurs services et interagir avec les partenaires : frais de représentation, frais pour récompenser les effectifs ou offrir des moments de convivialité, budget pour les travaux. Nous sommes à ce sujet plus que circonspects quant au fonctionnement des SGAMI. Vouloir centraliser les finances, sous couvert d'amélioration fonctionnelle c'est vouloir priver les managers de terrain des outils indispensables à leur action.

"Nous sommes les seuls, dans le paysage syndical, à alterner nos équipes et les membres de notre secrétariat général à chaque élection, les seuls dont les secrétaires généraux et adjoints sont représentatifs du corps et des modes de recrutements, les seuls à représenter la parité du corps."

**D.L.B. :** Les Commissaires de Police manquent de latitude opérationnelle, et cela s'est aggravé avec les années. Nous avons été mis sous tutelle. En région parisienne la situation est criante, mais en province également. La note de mai 2017 sur le maintien de l'ordre est un exemple supplémentaire de la crainte dans l'autonomie des Commissaires de Police en la matière. Si la PSQ doit être l'occasion de redonner de la marge de manœuvre aux chefs de service pour qu'ils établissent réellement leur propre feuille de route, adaptée aux besoins locaux, nous ferons alors un (premier) pas dans le bon sens.

### Que proposez-vous pour lutter contre ces dérives ?

**D.L.B. :** Nous avons déjà transmis des informations importantes sur le fonctionnement des services de police à la Cour des comptes quand nous l'avons rencontrée. Nous souhaitons qu'un vrai débat sur la déconcentration budgétaire ait lieu. Nous souhaitons un audit complet en vue de réformer les SGAMI, qui sont totalement déconnectés des problématiques et besoins des services. La gestion des finances ne peut se poursuivre sans une vision des besoins des services eux-mêmes, cela devient insupportable. Au final, ce sont les citoyens qui sont victimes d'une offre dégradée de sécurité.

**J.D. :** Sur le plan RH, notre action vise à redonner de l'autonomie à nos collègues. Nous souhaitons que l'administration mette en place un système permettant (pour certaines prises de postes difficiles avec lettre de mission) que le chef de service puisse avoir la possibilité de constituer son équipe.

**P.A. :** D'autant que nous pouvons observer cela dans le privé, ou à haut niveau, quand des directeurs emportent leurs « équipes » avec eux sur des postes nouveaux. Un commissaire de police est un fonctionnaire de haut niveau. Au vu des enjeux managériaux actuels, il doit pouvoir recruter des personnes de confiance. Nous l'avions déjà préconisé quand nous avons été interrogés sur la PSQ. La police, son fonctionnement interne, doit évoluer avec la société.

### Quelles autres mesures préconisez-vous pour que les Commissaires de Police retrouvent de l'autonomie dans le domaine des ressources humaines ?

**D.L.B. :** Nous demandons de la transparence. A l'heure actuelle quand un chef de service propose un fonctionnaire pour une prime ou un avancement, il n'a aucune prise sur le choix final qui sera fait par l'administration. Nous savons que des quotas existent parfois au prorata de la représentativité des syndicats des uns et des autres. Ces pratiques sont inadmissibles. Nous demanderons à ce que l'administration justifie des changements d'ordre dans des listes promotionnelles issues des services territoriaux. Cette bonne pratique a déjà été initiée par la DRH de la préfecture de police.

**J.D. :** J'ajouterai que la transparence, nous l'exigeons aussi pour la gestion des Commissaires de Police. L'opacité de nos systèmes d'attribution de primes conduit à toutes les spéculations de la part de certains acteurs pernicieux du monde syndical. En outre, l'administration exige de nous la transparence pour la gestion des autres corps actifs, mais ne prévoit rien pour le corps des Commissaires de Police, dont les membres sont gérés de manière souvent arbitraire. A ce titre, l'attribution de la part performance de l'IRP est un exemple criant d'iniquité et d'opacité administratives. Cette transparence doit également s'appliquer pour toutes les CAP du CCD. Nous demanderons la diffusion des listes de candidatures notamment et la motivation des choix.

### Et sur le plan opérationnel ?

**D.L.B. :** Nous avons demandé qu'une feuille de route officielle des chefs de police soit prévue

pour tout projet de service. Nous nous attachons à défendre cette idée. Un manager moderne doit pouvoir se fixer ses objectifs, les opposer aux tiers et solliciter les moyens adéquats pour les remplir. Il est temps également que l'administration se débarrasse du carcan technocratique dans lequel elle s'est elle-même mise. Même le dispositif des ZSP impliquait le renseignement de tableaux interminables. Nous souhaitons que l'institution s'oriente véritablement vers une évaluation qualitative des résultats. Nous avons sollicité pour y parvenir qu'un « état des états » soit réalisé. Nous faisons savoir autour de nous qu'un dépoussiérage s'impose, notamment aux parlementaires, et à divers organes tels que la Cour des comptes. La police doit pouvoir être jugée sur un indice de satisfaction, lui-même mesuré de façon objective. Plus personne n'entend le message, devenu inaudible, des statistiques de la délinquance. Les citoyens veulent voir de la police, veulent qu'elle soit accessible, et qu'elle soit à l'écoute. Ils veulent de la fermeté mais aussi de la visibilité. Et pour y parvenir, le politique doit accepter ce grand chantier qui nécessite de nous mettre tous autour de la table, et de définir le modèle du futur : quelle police pour faire la vraie police du quotidien, celle qui concerne tous les français, celle qui répond aux problématiques courantes et ordinaires ? Cela va bien au-delà.

**Les Commissaires de Police souffrent-ils selon vous de ces contraintes ?**

**P.A. :** Oui, ils souffrent, incontestablement. Nous rappelons que malgré les idées reçues, le corps de conception et de direction est celui qui compte malheureusement dans ses rangs le plus fort taux de suicide par corps rapporté à la population globale depuis 2012. Évidemment, cette réalité est largement passée sous silence. Cette souffrance des Commissaires de Police trouve sa source dans la perte de sens dans leurs missions, les injonctions paradoxales de l'administration, l'absence de leviers de direction des services et les agressions dont ils font l'objet.

**J.D. :** Notre projet propose d'ailleurs la continuation de nos efforts pour la protection des Commissaires de Police. Nous voulons en finir par exemple avec le cynisme souvent observé, d'une administration qui refuse des protections fonctionnelles complètes, voire refuse tout court de protéger ses agents, peine à déposer

plainte, à répondre dans les médias, à prendre position quand des collègues sont diffamés dans la presse.

**D.L.B. :** Pour la protection des Commissaires de Police, nous sommes les seuls à nous investir sur tous les fronts. La collaboration avec un cabinet d'avocats, nos déplacements systématiques à l'IGPN, voire au Sénat récemment, sont autant d'exemples de la qualité de notre engagement et du soutien de nos collègues.

**Quelles sont les mesures que les Commissaires de Police attendent ?**

**DLB :** D'être reconnus, respectés, récompensés quand ils le méritent. Nous avons ainsi obtenu un accord formel et clair du ministre de l'Intérieur pour parvenir à une véritable parité de nomination des policiers dans les ordres nationaux. L'inégalité était dénoncée de longue date et nous avons reçu des garanties il y a peu. Nous allons nous assurer de leur mise en œuvre auprès du nouveau ministre Christophe Castaner et du secrétaire d'État Laurent Nuñez.

**Le second volet de votre programme est constitué de propositions pour le corps en général, que pouvez-vous nous en dire ?**

**D.L.B. :** Le corps de conception et de direction de la Police Nationale est un corps technique supérieur interministériel. Notre grille indiciaire est calquée à l'identique sur celle des administrateurs civils. Nous devons obtenir désormais un alignement intégral sur les conditions de rémunération et d'avancement des administrateurs civils. C'est pourquoi nous demandons dès à présent l'abaissement du délai de passage au grade de commissaire divisionnaire. Il est légitime d'abaisser ce

" Plus personne n'entend le message, devenu inaudible, des statistiques de la délinquance. Les citoyens veulent voir de la police, veulent qu'elle soit accessible, et qu'elle soit à l'écoute."

délai car il ne s'agit plus que du second grade du corps de conception et de direction depuis la mise en place du GRAF. La nomenclature va évoluer, les conditions à réunir pour le passage de grade arriveront de plus en plus vite. Il nous faut anticiper.

**P.A. :** Il faut également préciser que nous suivons de près la linéarisation de l'échelon spécial du grade de commissaire divisionnaire et que nous solliciterons également la banalisation de l'échelon spécial de commissaire de police.

>>>

**Avez-vous des propositions dans le domaine de l'indemnitaire ?**

**J.D. :** Nous avons récemment écrit au ministre de l'Intérieur à ce sujet, pour dénoncer le morcellement du régime indemnitaire chez les Commissaires de Police, et son absence de transparence et d'équité.

**D.L.B. :** Nous souhaitons que l'administration ouvre un grand chantier visant à simplifier et assouplir le régime indemnitaire de nos collègues, afin que chaque commissaire de police, en fonction de sa situation individuelle, puisse bénéficier d'un montant adapté à ses besoins réels. A titre d'illustration, les NBI ne suffisent plus à fidéliser les Commissaires de Police, et les concessions de logement répondent à des critères peu pragmatiques et parfois injustes. En outre, le système d'attribution de l'IRP part performance est, comme on l'a dit, parfaitement opaque. Il serait pertinent de regrouper les D, TD, NBI, (de revoir la liste des postes en bénéficiant et de revaloriser l'enveloppe).



Il faut transformer et généraliser les concessions de logement (NAS) en indemnités de logement, immédiatement payables sur la fiche de paye à la prise de poste, et de permettre à chaque collègue d'en disposer librement. Enfin, il faut maintenir l'IRP mais la revaloriser. Cependant, concernant sa part variable, censée récompenser ceux qui s'investissent réellement et obtiennent des résultats, il faut urgemment transformer le système d'attribution en imposant une transparence totale et en revoir les critères.

**Vous avez des propositions ambitieuses pour le régime indemnitaire des Commissaires de Police. Et pour la gestion RH du corps ?**

**P.A. :** Elle est largement perfectible et unanimement décriée par nos collègues. Beaucoup fustigent l'arbitraire, l'absence de transparence et certaines incohérences. Nous préconisons d'abord une réforme

structurelle qui repose sur un amer constat: le DMGCP (ancien bureau des Commissaires de Police) n'a pas suffisamment de pouvoir, et ne peut aucunement harmoniser les pratiques des directions actives. Il est également sous une sorte de double tutelle: le DRCPN, le DGPN, ce qui n'est pas de nature à fluidifier son action. L'échec de la charte de gestion du corps de conception et de direction en est un exemple. Selon le SCPN, il faut que la gestion des Commissaires de Police soit réalisée à un niveau central efficient et non par un bureau d'une sous-direction d'une direction parmi d'autres. En effet, les Commissaires de Police étant les seuls soumis à un impératif de mobilité lié à des responsabilités particulièrement élevées, leur traitement RH doit être différencié.

**Préconisez-vous un rattachement de la gestion des Commissaires de Police au niveau de la DGPN ?**

**D.L.B. :** La réponse est oui. La gestion des Commissaires de Police doit être uniforme et transversale. Elle doit transcender les pratiques locales des directions. Nous devons atteindre l'équité et avoir une vision globale des RH pour pouvoir réaliser efficacement des revues de cadres, des études de cohorte et trier les profils.

**J.D. :** Effectivement la notion de profil est primordiale pour générer des revues de cadres mais aussi pour attribuer des postes. Nous souhaitons quitter le règne de l'arbitraire pour que les Commissaires de Police soient recrutés sur des postes en fonction de leurs compétences objectives.

**Comment objectiver les compétences des Commissaires de Police ?**

**P.A. :** Avec des formations adaptées et qui valident réellement des compétences, mais également à raison des postes occupés. Par exemple, un commissaire de police ayant validé un passage en état-major pourrait « cocher une case » dans son CV, ce qui lui donnerait une légitimité supplémentaire pour occuper à l'avenir des postes de soutien similaires. Tout ceci va dans le sens d'une objectivisation des compétences et donc des affectations. Nous souhaitons une validation par l'administration des acquis par type de postes. Il faut commencer une véritable revue des cadres et pourquoi pas, dans le domaine des RH, faire appel à des professionnels issus du privé.

**Le sujet de la formation, très lié aux ressources humaines, revient souvent dans votre programme. Est-ce pour vous un objectif majeur ?**

**D.L.B. :** Oui. Comme nous le disions au congrès du 4 avril dernier, la formation est assurément un sujet majeur pour la Police Nationale de demain. Les policiers ne peuvent plus être formés comme avant eu égard aux transformations de l'institution, mais aussi de la société et des menaces actuelles. Naturellement, ces évolutions de la formation doivent également concerner les Commissaires de Police.

" Nous préconisons la mise en place, plus pragmatique d'une « école d'application professionnelle inter-corps » à l'issue de la formation initiale, mais aussi en formation continue, afin de développer la transversalité."

**Que proposez-vous spécifiquement pour le corps de conception et de direction ?**

**P.A. :** Nous proposons un véritable parcours de formation continue. Aujourd'hui, la seule échéance majeure des Commissaires de Police, c'est le programme trajectoire, vaguement conçu par les textes. Ce dernier connaît actuellement des réformes, mais nous devons aller plus loin. Les médecins, les militaires, beaucoup de professions se forment continuellement, les Commissaires de Police doivent aussi recevoir une formation adaptée tout au long de leur carrière.

**J.D. :** Il faut notamment revoir les systèmes de formation continue qui permettent une adaptation aux postes, aux profils et aux fonctions et faire en sorte qu'en se formant les Commissaires de Police valident des acquis qui les rendent plus légitimes, notamment pour formuler certaines demandes de mutation par exemple. Ce système n'est pas d'une grande complexité à mettre en place. Nous souhaitons que l'administration s'en donne les moyens par exemple dans le cadre de ses réflexions relatives à la GEPEEC.

**Pensez-vous que les projets actuels de multiplier les formations impliquant les différents corps sont pertinents ?**

**D.L.B. :** Oui, mais à bon escient. Nous n'avons pas été suffisamment impliqués dans la conception des projets de l'administration, et nous avons dû écrire au ministre. Pour l'heure, les projets actuels proposeraient des formations partagées, en début de scolarité, tournant majoritairement autour du sport, tir et des actions de cohésion. C'est largement insuffisant selon nous.

Allons plus loin : en quoi cette formation partagée de la déontologie, permet-elle de partager des bonnes pratiques, de permettre d'acquérir des connaissances entre les corps de la Police Nationale ? Il faut dire les choses et ne pas céder à la démagogie de certaines organisations syndicales de gardiens de la paix. Un élève gardien de la paix qui débute sa scolarité, c'est un élève, qui ne connaît donc pas son futur métier. Il en est de même pour un officier ou un commissaire recrutés en externe. Ce n'est donc pas au début de leurs scolarités qu'il faut rassembler tout ce monde. Entendons-nous bien : nous sommes totalement favorables à l'idée de formations partagées, sur le modèle de celle qui se pratique à Nîmes pour les « Violences urbaines ». C'est pour cela que nous préconisons la mise en place, plus pragmatique d'une « école d'application professionnelle inter-corps » à l'issue de la formation initiale, mais aussi en formation continue, afin de développer la transversalité.

**J.D. :** L'idée est ici de renforcer la cohérence de l'articulation des corps sur des thématiques métiers essentielles (ordre public, paix publique, investigation, renseignement de proximité et aussi management). Ceci permettra aussi de créer un esprit d'institution. Ces formations ne doivent aucunement reposer sur le présupposé grotesque selon lequel les Commissaires de Police ne connaissent pas les fonctionnaires qu'ils dirigent.

**Que devient l'ENSP dans tout cela ?**

**D.L.B. :** Le SCPN est formellement opposé à sa disparition. C'est ce qui fait l'unité et la richesse du corps, ce qui permet d'harmoniser une formation dédiée à des commissaires issus de trois modes de recrutement, au-delà de l'attachement symbolique. Quel que soit l'avenir, elle devra être consolidée comme pôle d'excellence dans la formation des Commissaires de Police, mais au-delà, des policiers des autres corps, dans la recherche, les formations partenariales et internationales.

**Penser la formation, est-ce aussi penser le recrutement des Commissaires de Police ?**

**D.L.B. :** Absolument. Nous sommes favorables à une constante amélioration des épreuves proposées aux candidats, mais aussi à l'élargissement des choix des matières proposées. Le corps a besoin de commissaires qui soient avant tout des gens avec des capacités de management, capables de s'adapter. Il faut des hommes et des femmes agiles. Mais nous avons aussi besoin d'autres profils, comme des experts en informatique et

réseaux. A l'inverse, ouvrir ces matières au concours, c'est élargir le champ de recrutement à des profils intéressés par ce superbe métier, c'est un des moyens pour enrichir le corps. C'est à l'ENSP ensuite de délivrer les formations adéquates et dont chacun aura besoin. Pour le SCPN, le concours externe est vital et une nécessité absolue pour le corps, un apport considérable de richesse et de diversité. Nous ne pouvons nous passer de certains futurs hauts potentiels.

" Le corps a besoin de commissaires qui soient avant tout des gens avec des capacités de management, capables de s'adapter. Il faut des hommes et des femmes agiles."

**Que pensez-vous de la mobilité au sein du corps ?**

**P.A. :** L'obligation de mobilité doit être accompagnée tant au moment du départ qu'à celui du retour. A l'heure actuelle, tout pas de côté est souvent incompris, parfois « sanctionné », de facto par l'administration. Il faut valoriser les acquis des séjours dans des périmètres extérieurs. Les départs et les parcours transversaux font sortir nos collègues des radars, et les placent dans des situations difficiles pour leur retour. Cette gestion archaïque et doctrinaire du corps devient complètement anachronique et insupportable en l'absence d'une charte de gestion que nous appelons de nos vœux.

**J.D. :** En effet. Nous souhaitons par exemple que les retours de l'étranger soient accompagnés et qu'un poste au moins de même niveau que celui occupé lors du départ soit proposé au retour, dans un esprit de valorisation des acquis. Il faut en outre mettre en place des stages permettant la transversalité. En un mot, nous militons pour une prise en compte effective de l'agilité des Commissaires de Police qui ont fait preuve de capacité d'adaptation et ont développé des compétences dans les périmètres extérieurs. Nous ne pouvons pas être considérés comme un corps technique supérieur à vocation interministérielle, et être de fait sanctionné lorsque l'on se contente de changer de direction active !

**Pensez-vous que le corps doive vraiment se tourner vers l'extérieur ?**

**D.L.B. :** En tous les cas, ceci doit être accompagné et favorisé dans une certaine mesure. Nous préconisons par exemple des formations internationales réelles qui iraient au-delà des seuls programmes d'échange réalisés dans le cadre du CEPOL. De même, nous estimons que

nos compétences doivent être davantage reconnues au niveau européen et international et que l'administration doit faciliter le passage de certains doctorats.

**Votre projet semble aussi résolument orienté vers une amélioration de la qualité de vie au travail des Commissaires de Police, pouvez-vous nous en dire plus ?**

**J.D. :** Absolument. Il faut un corpus complet de mesures d'accompagnement de la mobilité à laquelle seul le CCD est soumis. A titre d'exemple nous demandons l'indemnisation des déménagements aux frais réels, la facilitation des rapprochements de conjoints (scolarisation des enfants, places en crèche), avec une automaticité immédiate pour le conjoint policier, y compris lorsqu'il appartient à d'autres administrations. La disponibilité extrême des Commissaires de Police doit faire l'objet d'un retour effectif de la part de l'Etat.

**P.A. :** Nous avons également une réelle préoccupation pour les Commissaires de Police qui prennent leur premier poste. Nous voulons que soit mis en place un système d'accompagnement financier pour la première affectation, qui génère souvent des déracinements et des frais.

**D.L.B. :** Ces mesures doivent être accompagnées d'une véritable recherche de la parité avec d'autres corps. À titre d'exemple, nous demandons pour les policiers un alignement des avantages consentis aux militaires pour les transports publics et une remise à plat des mesures spécifiques concernant les retraites.



**Quand on parle de qualité de vie au travail, on évoque souvent des concepts comme le confort et le droit à la déconnexion. Est-ce transposable aux Commissaires de Police ?**

**D.L.B. :** Bien entendu. Les Commissaires de Police sont perpétuellement sous tension. Le stress, la mise sous pression permanente, la haute disponibilité, causée par les mails et les smartphones est réelle et parfois pénible à supporter. Il existe en outre dans le corps une culture de présentisme qui ne correspond absolument plus aux aspirations légitimes du jeune public. Nous voulons prendre ces mutations sociétales en compte en proposant des avancées.

**J.D. :** Nous allons même plus loin, en estimant que le droit au télétravail peut être étudié davantage pour les Commissaires de Police, sur certains postes, pour certaines tâches. Depuis toujours le corps des commissaires est en phase avec la société et son évolution, il doit continuer à l'être.

**Le SCPN agit pour les Commissaires de Police, mais aussi pour l'institution en général. Quelles sont vos attentes ?**

**D.L.B. :** La police traverse une crise profonde et majeure, et il faut impérativement répondre à la crise de sens, de confiance et de reconnaissance que nous dénonçons depuis un certain temps. Il y a eu beaucoup de réformes, beaucoup de dispositifs dans lesquels les policiers ont été à chaque fois mobilisés, et dont certains les ont parfois éloignés de leur cœur de métier. Ce qu'il faut retenir, c'est que tous nos policiers sortent de leur formation initiale en sécurité publique, et que le premier contact d'un citoyen avec « sa » police, c'est précisément avec la sécurité publique. Et même si les difficultés sont nombreuses ailleurs, c'est la sécurité publique qui est notre « vitrine », et pourtant la plus en souffrance. Nous avons préparé un sondage en ligne sur le moral, l'état de l'institution et les attentes des commissaires. La police gère une part considérable de la population et de la délinquance en France, subit une écrasante majorité des maintiens de l'ordre, qui sont le plus souvent sur nos territoires urbains. Il est nécessaire de recueillir l'état d'esprit des chefs de police. Les gendarmes gèrent, eux, des territoires, et sont plus en capacité de réfléchir à leur modèle, leurs structures. Nous ne devons pas nous résigner parce que nous sommes écrasés par l'ampleur de la tâche, mais au contraire imposer une réflexion et des mesures de bon sens. Nous devons poser la question essentielle : celle de l'organisation des forces et de la pertinence des structures.

**Est-ce que vous préconisez une révolution dans les structures de la Police Nationale ?**

**D.L.B. :** Les collègues que nous rencontrons lors de notre tour de France sont convaincus d'une chose : le modèle actuel n'est sans doute plus adapté. Il ne répond en tout cas pas aux attentes, car le malaise policier est réel, et rares sont ceux qui estiment être en capacité objective de pouvoir mener une action qualitative avec les moyens et le soutien qui vont avec.

" Il est sans doute temps de réfléchir à une force civile unifiée en se calquant sur le modèle à trois corps et à trois recrutements que nous connaissons, gage d'une connexion permanente avec la société.."

**Quelle place pour la Gendarmerie Nationale dans tout cela ?**

**D.L.B. :** L'Etat doit faire des économies et éviter les doublons. Nous avons 147 000 policiers et 110 000 gendarmes, sans compter leur réserve opérationnelle. Les moyens régaliens humains existent, la question est de savoir si l'organisation actuelle, à deux forces, est toujours pertinente. Il faut mettre par ailleurs un terme à cette concurrence stérile entre la police et la gendarmerie. Alors oui, et c'est la position du SCPN, il est sans doute temps de réfléchir à une force civile unifiée en se calquant sur le modèle à trois corps et à trois recrutements que nous connaissons, gage d'une connexion permanente avec la société. Ceci permettrait à l'Etat de faire des économies, de rationaliser l'emploi de ses troupes, de respecter les normes européennes. Mais surtout, et c'est là l'objectif principal, de repenser la sécurité des français et de mieux répartir les forces et les besoins sur les territoires.

**Les Commissaires de Police auront-ils un rôle majeur à faire valoir dans ces réformes ?**

**D.L.B. :** Ils auront bien évidemment leur rôle à jouer, déjà parce qu'ils devront être associés, au-delà de nos propositions, pour concevoir l'offre de sécurité du futur. Par ailleurs, et indépendamment de grosses modifications structurelles, nous estimons que la direction des services actifs doit revenir à des membres du corps de conception et de direction. Pour aller plus loin, nous souhaitons que le directeur général de la Police Nationale soit lui-même issu du corps des Commissaires de Police, à l'instar de ce qui

se pratique depuis de nombreuses années pour la gendarmerie, qui est dirigée par un général, et que soit créé le poste de directeur général adjoint.

**Régionalisation, positionnement du corps sur les emplois sommitaux, et pourquoi pas rapprochement et fusion avec la gendarmerie, votre programme est ambitieux. Que contient-il pour le fonctionnement quotidien de l'institution ?**

**P.A. :** Nous ambitionnons effectivement de proposer des évolutions pour tout le spectre structurel de la police. Nous ne nous interdisons pas de proposer des chantiers majeurs, voire qui bouleverseraient notre environnement, mais nous réfléchissons aussi à des solutions d'amélioration du quotidien. La réforme des SGAMI que nous avons évoquée est déjà une première proposition. Mais nous souhaitons également que la vie de tous les jours de l'institution policière s'améliore.

**J.D. :** Il faut redonner son autorité à l'Etat en l'exonérant de certaines charges financières. Pourquoi la police continuerait-elle de payer les péages autoroutiers, alors que nous exerçons une mission de service public, souvent dans l'urgence ? La servilité de l'Etat face au secteur privé s'exprime aussi par les coûts exorbitants que nous dépensons en frais de réquisitions aux opérateurs téléphoniques. Là aussi la gratuité doit être acquise. Nous devons revenir à la définition première de la réquisition. Nous ne sommes pas dans une relation de clientèle.

### Et la communication ?

**D.L.B. :** La communication doit évoluer. La Police Nationale est souvent fébrile à l'idée de se défendre. Nous souhaitons un positionnement offensif de l'institution dans les médias. Ce positionnement passe d'abord par une utilisation pleine du droit à notre disposition : dépôt de plainte systématique du ministre de l'Intérieur en cas de diffamation et d'atteinte à l'honneur de l'institution, droits de réponses dans la presse...

**Vous estimez que le ministère de l'Intérieur ne se défend pas assez ?**

**J.D. :** Absolument. Il faut créer un pôle juridique spécialisé, par exemple dans le droit de la presse qui serait chargé des analyses de cas et de défendre le ministère. Nous exigeons que le ministère soit offensif depuis déjà longtemps. Nous avons par exemple récemment demandé à Gérard Collomb

de déposer plainte contre Yann Moix après les propos infamants tenus par l'intéressé sur une chaîne de télévision.

**Au-delà du contentieux, quel regard portez-vous sur la communication institutionnelle classique de la Police Nationale ?**

**D.L.B. :** Là aussi nous devons continuer de nous professionnaliser. Les antennes locales du SICOP doivent être développées et permettre aux structures territoriales de communiquer sur leurs actions.

**P.A. :** Communiquer, c'est aussi communiquer en toute quiétude, avec des agents formés, voire des journalistes professionnels, et sur des sujets intéressants, afin que la hiérarchie reprenne sa place dans un espace médiatique qui a été investi peu à peu de manière quasi intégrale par les organisations syndicales. Un tel schéma ne s'observe pas au sein de la gendarmerie par exemple. Les rares notes qui ont été envoyées aux différents directeurs territoriaux n'ont pas eu réellement d'effet. Nous restons encore largement frileux et maladroits dans nos rapports avec les parquets pour demander des autorisations de nous exprimer. Ceci doit changer.

**Si vous deviez nous donner le mot de la fin pour inciter les Commissaires de Police à voter pour le SCPN, que diriez-vous ?**

**D.L.B. :** Le syndicalisme des Commissaires de Police doit être digne du corps, ferme et sans concession, mais aussi fort et unifié. La seule solution pour que la voix de nos collègues porte vraiment est de nous accorder un résultat massif cette année. Voter SCPN sera pour nous le signal d'une action très ambitieuse et réformatrice pour les années à venir. Réformer et moderniser l'institution, et redonner les moyens nécessaires aux Commissaires de Police de mener leur action, c'est la voie dans laquelle nous voulons peser pour offrir une véritable offre de sécurité à nos concitoyens.





# ÉLECTIONS 2018

Commissaires de Police  
Commissaires Divisionnaires  
Commissaires Généraux

## *Pourquoi voter SCPN ?*

Le SCPN est le SEUL dans le paysage syndical à renouveler ses équipes en permanence pour que vous soyez représentés par des policiers expérimentés.

Le SCPN est le SEUL dont le secrétariat général alterne à sa tête des femmes et des hommes issus des différents modes de recrutement.

Le SCPN est le SEUL à appartenir à une fédération dans laquelle aucune organisation n'est hostile aux Commissaires et à être réellement indépendant et neutre.

Le SCPN est le SEUL à faire des propositions innovantes et engagées pour la défense et l'intérêt de l'institution, du corps et des policiers.

Le SCPN est le SEUL à défendre les Commissaires en proposant une assistance juridique et financière professionnelle à ses adhérents.

Le SCPN est le SEUL à avoir saisi un cabinet d'avocats pour la question des retraites en pensant aux anciens et à l'avenir des plus jeunes.



## VOS CANDIDATS CAP



David LE BARS  
Commissaire Divisionnaire  
Secrétaire Général



Rachel COSTARD  
Commissaire Divisionnaire  
DCRFPN



Thierry SABOT  
Commissaire Divisionnaire  
Ministère de l'Intérieur



Stéphane WIERZBA  
Commissaire Divisionnaire  
DSPAP



Alexia BURGEVIN  
Commissaire de Police  
DCSP



Jérémie DUMONT  
Commissaire de Police  
Secrétaire Général Adjoint

**R**éformer le régime indemnitaire : augmentation de l'enveloppe D,TD et RNBI, transformation (et généralisation) des concessions (NAS) en **indemnités de logement** (avec libre usage), **revalorisation massive de l'IRP** et moralisation des critères d'attribution de sa part variable.

**E**ngager un processus de transfert de pouvoirs RH aux **Commissaires de Police** : latitude pour les mouvements, primes et avancements, et possibilité de choisir des proches collaborateurs sur une prise de poste difficile avec lettre de mission.

**S**outenir le **Commissaire de Police** dès la sortie d'école et dans la gestion de sa mobilité : prise en charge complète des déménagements, congés spéciaux dédiés, rapprochement familial et emploi des conjoints.

**P**ermettre la **parité réelle dans les nominations aux ordres nationaux** entre policiers et gendarmes suite aux engagements obtenus par le SCPN.

**O**bttenir un **alignement définitif sur les grilles des administrateurs civils** : abaissement de la durée de passage au grade de divisionnaire, linéarisation de l'échelon spécial des Commissaires de Police.

**N**égocier les **avantages des militaires au profit des policiers**, par exemple pour les transports publics, le cumul des pensions avec les emplois dans le privé, les bonifications retraites.

**S**auvegarder la **protection fonctionnelle comme un droit** et non une faveur administrative.

**A**boutir à une **véritable déconcentration budgétaire** pour que les chefs de police disposent des leviers de management élémentaires.

**B**âtir un **projet de modernisation des conditions d'emploi des Commissaires de Police** favorable à la qualité de vie au travail (QVT) : Possibilité de télétravail, droit à la déconnexion.

**I**nitier la **mise en place d'un réel parcours de formation continue** : adaptation aux postes, aux fonctions, aux profils, décloisonnement des carrières.

**L**abelliser l'**ENSP comme pôle d'excellence**, réformer le master 2 avec un contenu actualisé, proposer des formations internationales et des doctorats.

**I**nstaurer une **gestion des carrières des Commissaires au niveau de la DGPN** par un haut fonctionnaire de police coordonnant les directions actives avec pouvoir d'arbitrage final.

**S'**appropriier des **outils modernes de gestion** afin de réaliser de véritables revues de cadres.

**E**xiger la **transparence des mouvements de CAP** par la publication des listes afin de lutter contre l'opacité administrative et l'arbitraire.

**R**econnaître et valoriser les **compétences acquises dans les périmètres extérieurs** (international, collectivités...), avec des garanties minimales de retour sur un poste nomenclaturé de même niveau quelle que soit la direction d'emploi.

**M**ettre en œuvre un chantier de réflexion pour une force civile de **sécurité intérieure unique**, issue du modèle policier à trois corps avec recrutements internes et externes, et une commission parlementaire permanente de la sécurité.

**O**rienter dès à présent la **Police Nationale vers une meilleure efficacité de ses structures** et de son organisation territoriale, et **la débarrasser une fois pour toutes des tâches indues** qui obèrent ses capacités opérationnelles.

**D**écliner des formations communes sur le modèle de la simulation M.O. / V.U. de Nîmes en créant une école d'application professionnelle. Permettre à l'issue des formations initiales de chaque corps de renforcer l'esprit d'institution et le rôle de chacun à travers des exercices concrets (investigation, ordre public et paix publique, renseignement, management...), afin de consolider l'identité des métiers.

**E**ntériner la nomination systématique de policiers comme **DGPN et directeurs des services actifs** et créer un poste de **DGPN adjoint**, en charge notamment de la gestion RH du corps, afin de faciliter le pilotage de l'institution.

**R**épondre à la crise de l'investigation par une véritable réforme de simplification de la procédure pénale et la délivrance du bloc OPJ dans les formations initiales des gardiens de la paix.

**N**égocier un vrai positionnement de l'État régalien vis-à-vis des opérateurs privés pour **imposer la gratuité des réquisitions** (péages autoroutiers, opérateurs de téléphonie, etc.).

**I**mposer une transparence de l'action administrative dans la gestion des carrières (transparence des CAP, des primes, des décorations) et une **moralisation de la vie syndicale** pour sortir de la cogestion.

**S**outenir, défendre les collègues et les institutions par la mise en place d'un pool d'experts juridiques (diffamations, injures...).

**E**ngager une politique de communication offensive, coordonnée et territorialisée en lien avec des professionnels des médias.

**R**éformer les **SGAMI** en demandant un audit global pour rendre aux chefs de police les moyens logistiques qui sont le premier temps de l'action.

## VOS CANDIDATS CAP



Nelly JAUNEAU POIRIER  
Commissaire Générale  
DCSP



Michel FAURY  
Commissaire Général  
DRPJ Paris



Patrice BONHAUME  
Commissaire Général  
DCPAF



Philippe MÉNARD  
Commissaire Général  
DCPJ



Lénaïg LE BAIL  
Commissaire de Police  
DCPJ



Pierrick AGOSTINI  
Commissaire de Police  
Secrétaire Général Adjoint

# Ce qu'il faut retenir :

## ● RESPONSABILISER

les Commissaires de Police, c'est leur redonner les leviers dont l'administration les a privés (pouvoirs RH et budgétaires), leur donner les moyens de leur action (déconcentration, définition de la feuille de route), gérer leurs parcours qui doivent être accompagnés (formation, prise en charge de la mobilité et des familles), les défendre lorsqu'ils sont attaqués (protection fonctionnelle, rétablissement de leur honneur) et reconnaître la difficulté de leur métier (décorations, qualité de vie au travail).

## ● MODERNISER

la Police Nationale, c'est engager dès à présent une réflexion sur ses structures et les filières métiers, envisager à terme une force de sécurité civile unique sur le modèle à trois corps ouvert sur la société civile, maintenir une chaîne hiérarchique cohérente et adaptée, former des policiers qui doivent être à la tête de leur institution, décloisonner les formations de ses cadres, engager des réformes incontournables pour l'action quotidienne (simplification de la procédure pénale, expurger les nombreuses tâches et missions indues) et organiser une véritable fluidité et transparence de l'action administrative.

## *Le SCPN défendra sans concession :*

La Police Nationale pilier de la sécurité intérieure en France,

Le modèle à trois corps dont le recrutement externe des Commissaires,

L'ENSP Saint-Cyr-au-Mont-d'Or pôle d'excellence des formations du CCD,

Le positionnement des Commissaires à la tête de l'institution et des services,

Les Commissaires contre les attaques de toute nature qu'ils subissent.

**SCPN**

Téléphone : 01.49.67.02.40

Site : [le-scpn.fr](http://le-scpn.fr)



vCard

# DOSSIER ÉLECTIONS 2018

**Les élections des représentants du personnel aux comités techniques et aux instances consultatives paritaires, que l'on nomme également élections professionnelles, se tiendront à la fin de l'année 2018. 185 000 électeurs seront appelés à s'exprimer pour plus de 400 scrutins.**

Le vote électronique, c'est une nouveauté au sein de notre ministère, a été retenu comme unique modalité d'expression des suffrages, pour l'ensemble des scrutins. Les élections se dérouleront du vendredi 30 novembre à 11 heures au jeudi 6 décembre à 17 heures.

Enfin, les listes présentées par les organisations syndicales doivent comprendre et ce sous peine d'irrecevabilité, un nombre de femmes et d'hommes correspondant aux parts de femmes et d'hommes composant les effectifs représentés au sein de l'instance concernée.

**Les enjeux des élections à venir sont nombreux face aux défis à relever comme nous l'avons détaillé dans notre projet.**



## Pourquoi voter ?

Nous nous exprimons pour élire nos représentants aux différents Comités Techniques (CT).

La représentativité totale se mesure au Comité Technique Ministériel (CTM) où 15 sièges sont à pourvoir. Le comité technique (CT) est l'instance de concertation chargée d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Le CTM est l'instance décisionnelle la plus élevée et s'y traitent tous les dossiers relatifs aux services centraux, aux services déconcentrés et aux services à compétence nationale. C'est le lieu où s'étudient et se décident l'ensemble des grandes orientations sur les sujets majeurs qui vous concernent : organisation et fonctionnement des directions, politique de ressources humaines du ministère, mesures statutaires et indicielles, évolutions technologiques, méthodes de travail, parité et lutte contre les discriminations, hygiène, sécurité et conditions de travail, présentation du bilan social...

Un vote massif pour les représentants de l'UNSA FASMI – SNIPAT au sein de laquelle nous sommes avantageusement positionnés nous permettra de défendre vos intérêts, de peser sur les débats et de faire entendre votre voix.

Il existe également les Comités Techniques de Proximité (CTP) où s'ont évoqués les sujets qui concernent les agents au sein d'un périmètre fonctionnel ou géographique particuliers. Existents notamment, les CT départementaux ou interdépartementaux (PP), les CT de l'ENSP ou de l'INPS, le CT de service central de la Police Nationale (CTSCRPN) pour les agents affectés en directions centrales, et le CT DGSI destiné à se prononcer sur les questions organisationnelles, règlementaires, et statutaires des personnels qui y sont affectés.

## Qui vote où ?

Selon votre affectation, vous êtes appelés à voter pour différentes instances, vous trouverez ci-dessous un tableau non exhaustif de l'ensemble des scrutins mais représentatif du périmètre Police Nationale.

J'exerce	Je vote au	Et au	Et au
Dans un service territorial de police SP, PJ, PAF	CT Ministériel et Commission Administrative Paritaire Nationale du CCD	CT de réseau de la Direction Générale de la Police Nationale	CT départemental de Police
Dans un service dépendant d'une direction active de police de la PP ou d'un département de petite couronne	Idem	Idem	CT Interdépartemental de la Préfecture de Police
Dans une direction ou service central de la Police Nationale y compris CRS-IGPN-SDLP-DCI	Idem	Idem	CT de service central de réseau de la Police Nationale
A l'aéroport de Roissy	Idem	Idem	CT de l'aéroport de Roissy
A l'aéroport d'Orly	Idem	Idem	CT de l'aéroport d'Orly
En qualité d'agents du MI en poste à l'étranger	Idem	Néant	CT mission diplomatique et CT représentation permanente

## Pour qui voter ?

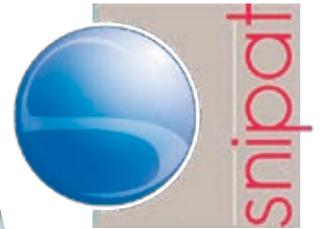
Deux types d'opérations de votes peuvent être distingués, pour les comités techniques et pour la commission administrative paritaire nationale.

Concernant les votes aux comités techniques, nous sommes intégrés dans un format fédéral, garantissant représentativité, diversité et liberté d'expression, seule organisation représentative des commissaires bénéficiant de cette faculté.

Le SCPN a rejoint l'UNSA FASMI pour les élections de 2014 et s'y trouve pleinement intégré, respecté. Il s'agissait d'un choix de raison aujourd'hui conforté. Nous sommes présents dans l'ensemble des comités techniques et nous garantissons ainsi la défense du corps et de vos intérêts.

La FASMI (Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur) regroupe des syndicats représentatifs de tous les corps actifs et administratifs du ministère.

L'UNSA FASMI est une fédération attachée aux valeurs républicaines, d'indépendance et d'autonomie, portant une action réformatrice et revendicative. L'UNSA FASMI est la seule fédération à représenter l'ensemble des corps actifs, administratifs, techniques et scientifiques de la Police Nationale, et à concevoir comme une richesse et une force la coexistence de trois corps actifs complémentaires et cohérents conservant leurs modes de recrutement externe respectifs. C'est aussi la seule fédération sans syndicats hostiles au corps de conception et de direction.



Du 30 novembre au 06 décembre, vous allez désigner directement par voie électronique, et pour 4 ans, vos représentants au sein du Comité Technique Ministériel.

**CTM**

## Le Comité Technique Ministériel : L'instance où tout se décide

**C'est au C.T.M. que toutes les réformes sont décidées : Rémunérations, conditions de travail, structures, formation ...**

**Je veux me faire entendre au C.T.M.**

**Je vote et fais voter UNSA FASMI & SNIPAT**

*L'UNSA FASMI & le SNIPAT, la seule liste Autonome & Indépendante qui rassemble tous les corps et métiers du Ministère de l'Intérieur.*

*Unis pour tous, autonomes pour chacun, les syndicats de la liste UNSA FASMI & SNIPAT défendent un projet constructif et responsable.*



Philippe CAPON  
UNSA Police



Paul AFONSO  
UATS-UNSA



David LE BARS  
SCPN



Benjamin GAYRARD  
SNPPS



Florence ESSERTEL  
UNSA Police



Carinne BINETTI  
UATS-UNSA



Amandine MATRICON  
SCPN



Laetitia HEBERT  
SNPPS



Christophe NAUWELAERS  
UNSA-SANEER



Danièle COSTE  
SPPN



Laurent MASSONNEAU  
Union des Officiers - UNSA



Georges KNECHT  
SNIPAT



Christine LAPLACE  
UNSA-SANEER



Emmanuel DHORNE  
SPPN



Sabine FILIPPINI  
Union des Officiers - UNSA



Laurence GUIDINI  
SNIPAT

# L'UNSA FASMI & le SNIPAT

La seule liste dans laquelle les différents métiers se parlent et élaborent ensemble des solutions.

Voter pour L'UNSA FASMI et le SNIPAT, c'est assurer son avenir au sein du ministère de l'Intérieur.

## UNSA FASMI & SNIPAT, une liste qui rassemble

La liste UNSA FASMI & SNIPAT regroupe les corps actifs, administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés des administrations du ministère de l'Intérieur, ainsi que les inspecteurs et délégués au permis de conduire et à la sécurité routière. Elle est la seule liste proposant des horizons aussi larges, gages d'une ouverture sans commun sur le service public.

Elle pratique un dialogue entre les différents corps au-delà des caricatures, tous ses membres sont unis par la recherche de solutions dans l'intérêt des agents et de l'institution.

La liste UNSA FASMI & SNIPAT, par la variété des métiers qu'elle représente, est la seule liste qui appréhende les problématiques globales du ministère de l'Intérieur, tous ses membres œuvrant dans des secteurs différents. Cette diversité est un gage d'impartialité et d'efficacité.

## UNSA FASMI & SNIPAT, une liste qui propose

La liste UNSA FASMI & SNIPAT pratique un syndicalisme de propositions et d'ouverture. Elle est attachée à l'harmonie entre les corps et les métiers dans un dialogue social déterminé et respectueux.

La liste UNSA FASMI & SNIPAT milite ainsi pour une gestion RH transparente et rationnelle au sein du ministère de l'intérieur, basée sur des méthodes modernes permettant une meilleure lisibilité des parcours de carrière pour tous, la certification des acquis professionnels, l'accompagnement de la mobilité des fonctionnaires.

La liste UNSA FASMI & SNIPAT s'empare des sujets transversaux que sont la formation, la gestion des risques psychosociaux, les conditions de travail, le pouvoir d'achat, pour exiger des améliorations.

## UNSA FASMI & SNIPAT, une liste qui défend

A l'heure des bouleversements et des économies faites une fois encore sur le dos des fonctionnaires, La liste UNSA FASMI & SNIPAT s'imposera dans le dialogue social et exigera à minima, le maintien des équilibres actuels et la préservation des intérêts de tous les acteurs du ministère de l'intérieur.

La liste UNSA FASMI & SNIPAT, se battra pour que les droits de tous soient respectés et pour que l'avenir de tous les membres du ministère de l'intérieur soit garanti.

Nous devons travailler dans un climat serein et prospère avec des acquis renforcés et des statuts définitivement confirmés.

Pour l'UNSA FASMI & le SNIPAT, la sécurité de nos concitoyens ne peut se concevoir sans que l'ensemble des personnels du ministère de l'intérieur soient eux-même protégés par leur institution.

du 30 novembre au 6 décembre

**VOTEZ & FAITES VOTER UNSA FASMI & SNIPAT**



&



L'UNSA FASMI a, pour les élections de 2018, passé un accord de scrutin, pour le CTM, avec le SNIPAT, qui avait souhaité quitter la fédération FO. La liste du CTM se nommera donc UNSA-FASMI-SNIPAT

Pour la CAPN, le SCPN présente des candidats en son nom propre.

## Comment voter ?

Pour la première fois de son histoire, les agents du ministère de l'Intérieur sont appelés à utiliser le vote électronique ou vote dématérialisé.

Les agents pourront utiliser ordinateurs, tablettes et smartphones professionnels ou personnels. Cette nouveauté, gage de simplicité, de flexibilité, de modernité et de rapidité doit pour autant réussir le pari de la mobilisation afin que les résultats issus des urnes soient représentatifs d'une attente forte des personnels sur les sujets majeurs et les défis, nombreux, qui attendent la Police Nationale en général et le corps des commissaires en particulier.

Vous recevrez un code personnel et une procédure de secours existe en parallèle en cas de perte du code d'identification.

Nous vous demandons de nous faire remonter tous dysfonctionnements particuliers impactant le bon déroulement des opérations de vote.

Vous trouverez ci-dessous un extrait de l'instruction relative aux élections

**« Un portail spécifique « élections » est dédié à l'ensemble des opérations de vote auxquelles participeront les agents ayant la qualité d'électeur pour les élections professionnelles de 2018**

**Il est accessible à l'adresse suivante :**

<https://electionspro2018.interieur.gouv.fr>



Ce lien permet à chaque électeur d'accéder au portail de vote. L'agent doit s'identifier à l'aide de son matricule et de sa date de naissance puis s'authentifier avec son mot de passe afin de connaître les scrutins pour lesquels il peut voter, en consulter les listes de candidats ainsi que les professions de foi.

Avant l'ouverture des scrutins et à compter du 14 novembre 2018, le portail sera accessible pour la consultation des listes de candidats et des professions de foi. L'électeur pourra, pendant la période de vote, à partir de cette même adresse, accéder à la solution de vote afin d'exprimer son ou ses votes et obtenir un accusé de réception pour chaque scrutin auquel il a participé. L'accusé de réception peut être téléchargé (sauf sur les bornes de vote) ou adressé à une adresse

mail choisie par l'électeur. L'accusé de réception est accessible au format pdf.

### **Notice de vote : information sur l'élection et identifiant de vote**

Les notices de vote, imprimées et mises sous pli sécurisé par l'Imprimerie nationale, seront adressées à chaque service RH de proximité dans les conditions qui seront précisées ultérieurement.

La notice de vote donne à l'électeur toutes les informations indispensables pour se connecter sur le portail de vote et lui communique notamment son mot de passe personnel et confidentiel. Elle est remise à l'électeur contre émargement.

Le service RH de proximité envoie par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 14 novembre 2018 (délai réglementaire) la notice de vote aux agents auxquels elle n'a pu être remise. Il s'agit notamment des agents en congé parental, congé de longue maladie, de longue durée, congé de formation professionnelle ou bénéficiant d'une décharge totale de service ainsi que les agents en position de détachement ou mis à disposition.

Les services RH de proximité devront tenir à jour un bordereau présentant de manière exhaustive les agents auxquels ils auront dû transmettre la notice de vote en courrier recommandé avec accusé de réception. Ce bordereau doit être conservé pendant une période de 2 ans et tenu à la disposition des services centraux en cas de recours.

### **Procédure de réassort en cas de perte ou de vol du mot de passe**

Conformément à l'article 21 de l'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet, « En cas de perte du mot de passe, l'électeur dispose, jusqu'à la clôture du scrutin, d'une procédure en ligne sécurisée lui permettant d'obtenir l'attribution d'un nouveau mot de passe. »

La procédure en ligne sécurisée nécessite de répondre à une « question-défi » afin de permettre d'authentifier un électeur demandant le remplacement de son mot de passe. Cette « question défi » est créée à partir de données à caractère personnel extraites du SIRH. L'électeur a également la possibilité de se présenter au BVE ou BVEC d'un scrutin pour lequel il a la qualité d'électeur. Il atteste auprès d'un des membres désignés par l'administration de son identité par présentation d'une pièce d'identité ou d'une carte professionnelle délivrée par le ministère de l'Intérieur. Ce membre désigné par l'administration déclenche alors la procédure de génération du nouveau mot de passe qui est communiqué de manière sécurisée à l'électeur.

### **La propagande électorale pendant la période d'ouverture des scrutins.**

Les envois de mails de propagande électorale aux agents sont interdits pendant les jours d'ouverture des scrutins.

Pour rappel, à compter de la date de clôture du dépôt des candidatures (à savoir à compter du 19 octobre 2018), l'arrêté du 4 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information et de la communication dans la fonction publique de l'Etat et la décision du 14 juin 2017 relative aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information et de la communication au ministère de l'intérieur s'appliquent, notamment sur la mise à disposition à toutes les organisations syndicales dont la candidature a été reconnue recevable à l'élection considérée :

- d'un espace de communication situé sur la zone intranet du ministère de l'Intérieur afin de permettre la mise à disposition d'informations syndicales à tout agent ayant accès à l'intranet ;
- d'une liste de diffusion personnalisée comprenant les adresses professionnelles nominatives des agents du ministère de l'intérieur qui s'y seront abonnés. Cette liste de diffusion ne peut donc être utilisée entre le 30 novembre et le 6 décembre.

## Qui peut voter ?

La qualité d'électeur s'apprécie à la veille de l'ouverture des opérations de vote. Le principe est que chaque électeur vote pour un comité technique ministériel (CTM) et un comité de proximité selon son affectation (CTRPN, CTSCRPN, CTIDPP) sans parler du cas particulier des CAPN propre à chaque corps.

Veillez à être inscrit sur les listes électorales qui sont affichées dans vos services car **le principe est que nul ne peut voter s'il n'est inscrit sur une liste électorale.**

Les listes électorales sont élaborées à partir des systèmes d'information des ressources humaines (SIRH), et au plus tard le **mardi 30 octobre 2018**, les responsables de scrutins devront afficher dans leurs locaux les **listes électorales définitives.**

Dans les huit jours ouvrés qui suivent l'affichage, les électeurs peuvent vérifier leur inscription et présenter dans ce délai une demande de modification (matérielle, erreur...) ou d'ajout sur la liste. Dans ce même délai, et pendant trois jours à compter de son expiration, des réclamations peuvent être formulées contre les inscriptions ou omissions sur la liste électorale. L'autorité auprès de laquelle l'instance est placée statue sans délai sur les réclamations.

Le droit de rectification des listes électorales affichées s'exerce jusqu'au lundi 12 novembre 2018, 23 heures 59, heure de Paris.

Les listes affichées mentionneront uniquement les nom, prénom, grade, affectation administrative de chacun des agents inscrits.

Une fois affichée, la liste est définitive. Toute modification liée à des situations individuelles donne lieu à un affichage distinct.

Vous trouverez ci-après les conditions générales à remplir (extrait de l'instruction relative aux élections).

**Est électeur l'agent en position d'activité ou de congé parental.**

**La position d'activité inclut :**

- La situation d'exercice effectif et à temps complet des fonctions.

- Les situations de congé notamment prévues à l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État :

- Congé ordinaire de maladie ;
- Congé annuel avec traitement ;
- Congé de grave maladie ;
- Congé de longue maladie (CLM) ;
- Congé de longue durée (CLD) ;
- Congé pour maternité, paternité ou adoption ;
- Congé de présence parentale ;
- Congé pour bilan de compétence ;
- Congé de formation professionnelle ;
- Congé pour validation des acquis de l'expérience ;
- Congé de formation syndicale ;
- Congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- Congé pour solidarité familiale ;
- Congé pour animateur de la jeunesse ou sportif ;
- Congé dans la réserve opérationnelle.

- La situation de congé administratif d'un agent originaire ou en service dans un département d'outre-mer au titre du décret n° 78-399 du 20 mars 1978 relatif, pour les départements d'outre-mer, à la prise en charge des frais de voyage de congés bonifiés accordés aux magistrats et fonctionnaires civils de l'État ou au titre de l'article 35 du décret du 2 mars 1910 portant révision des règlements sur la solde et les allocations accessoires du personnel des services civils coloniaux ou locaux (congés « bonifiés »).

- La situation de temps partiel (article 37 de la loi n° 84-16 du 11 juillet 1984).

- La situation d'exclusion temporaire de fonction ou de suspension de fonction,

**Sont également électeurs :**

- Les fonctionnaires en détachement entrant au ministère de l'Intérieur au comité technique de proximité de leur lieu d'affectation ;

- Les fonctionnaires en position normale d'activité entrante au ministère de l'Intérieur pour leur comité technique de proximité et leur éventuel comité technique spécial ou de réseau. Ils votent également au comité technique ministériel de leur ministère d'origine qui assure leur gestion ;

- Les fonctionnaires mis à disposition d'un service du ministère de l'Intérieur (mise à disposition entrante) pour leur comité technique de proximité et leur éven-

tuel comité technique spécial ou de réseau. Ils votent également au comité technique ministériel de leur ministère d'origine qui assure leur gestion ;

- Les attachés d'administration de l'Etat, corps relevant du corps interministériel à gestion ministérielle (CI-GEM), d'un autre ministère, en fonction au ministère de l'Intérieur votent au comité technique du ministère de l'Intérieur s'ils ont fait jouer leur droit d'option en faveur de ce ministère. Dans le cas contraire, ils sont électeurs au comité technique ministériel de leur ministère d'origine. Ils votent néanmoins au comité technique de proximité et à l'éventuel comité technique spécial ou de réseau de leur service d'affectation ;
- Les fonctionnaires stagiaires en position d'activité ou de congé parental, à l'exclusion des stagiaires en cours de scolarité ;
- Les agents contractuels de droit public ou de droit privé qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée ou, depuis au moins deux mois, d'un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de 6 mois ou reconduit successivement depuis au moins 6 mois à la date du scrutin ;
- Les personnels à statut ouvrier, en service effectif ou en congé parental ou bénéficiant de toute forme de congé rémunéré ou accueillis par voie de mise à disposition. Parmi cette catégorie d'agents, ceux effectuant le stage valant essai d'embauche ne sont pas électeurs ;
- Les apprentis.

Ne sont pas électeurs les fonctionnaires en cours de scolarité (élèves), les intérimaires, les agents en disponibilité, en congé de fin d'activité, en position hors cadres, les volontaires du service national ou civique.

Ne disposent pas non plus de la qualité d'électeur pour des motifs statutaires les membres du corps préfectoral sauf lorsqu'ils sont détachés dans un autre corps et notamment celui des administrateurs civils, les militaires (à l'exception de ceux qui sont détachés dans des corps d'accueil civils et notamment les gendarmes détachés dans le grade de gardien de la paix), et les ministres du culte.

## Cas particuliers

### Electeurs en instance de mutation

Afin de limiter les risques d'erreurs, il est souhaitable que tous les mouvements connus et entrant en vigueur avant le 29 novembre 2018 soient saisis avant le 15 septembre 2018. Cela permettra ainsi une prise en compte effective dans DIALOGUE au moment de l'édition des listes électorales, toute mutation ou avancement saisi par les bureaux centraux ou les SGAMI pouvant en effet s'accompagner d'une modification des scrutins dans le SIRH.

D'autres corrections à la marge pourront intervenir à compter du 15 septembre 2018 et jusqu'au 12 novembre date de fin du délai réglementaire de modification des listes électorales.

## Agents bénéficiant d'une décharge d'activité de service (totale ou partielle)

Les personnels du ministère de l'Intérieur bénéficiant de décharges d'activité de service sont électeurs et éligibles.

En cas de décharge totale, l'agent vote au comité technique de proximité du service qui assure sa gestion administrative et comptable, au comité technique ministériel et le cas échéant, au comité technique spécial ou de réseau.

## Conditions générales

La logique de corps ou de statut contractuel prévaut pour les CAP et les CCP. En effet, sont électeurs, au titre d'une CAP, CCP, CNAD ou CPN déterminée, les fonctionnaires ou contractuels en position d'activité ou en position de congé parental appartenant au corps représenté par cette commission.

## Cas particuliers

### Sont également électeurs :

- Les fonctionnaires d'une autre administration en détachement entrant au ministère de l'intérieur. Ils votent à la CAP nationale du corps d'accueil, la CAP locale du corps d'accueil et à la CAP nationale de leur corps d'origine ;
- Les fonctionnaires du ministère de l'intérieur en détachement sortant dans une autre administration. Ils votent au ministère de l'intérieur uniquement pour la CAP nationale de leur corps d'origine. Ils votent également à la CAP nationale et à la CAP locale de leur corps d'accueil ;
- Les fonctionnaires en position d'activité (selon les modalités de cette position : affectation, position normale d'activité sortante et mise à disposition sortante). Ils sont électeurs à leur CAP nationale ;
- Les fonctionnaires stagiaires dont la date de titularisation intervient jusqu'au 29 novembre 2018, même en l'absence d'arrêté individuel ou d'avis de la CAP sur leur titularisation, dès lors qu'ils ont reçu un avis favorable de titularisation de leur chef de service ;
- Les agents contractuels de droit public, pour l'élection à leur commission consultative paritaire, en position d'activité ou en position de congé parental, cumulant les conditions suivantes à la date du 29 novembre 2018 :

- Justifier d'un CDI ou d'un contrat à durée déterminée d'une durée supérieure ou égale à un an, en cours d'exécution à la date du scrutin, dont la durée restante à couvrir à cette même date est d'au moins deux mois,

- Être, à la date du scrutin, en fonction depuis au moins deux mois.

- Les adjoints de sécurité ayant terminé leur formation

à la date du 29 novembre 2018 pour l'élection à leur commission consultative paritaire.

A noter que les agents qui occupent des emplois fonctionnels sur lesquels des personnels de corps et de grades différents peuvent être détachés votent aux CAP nationales et locales de leur corps d'origine.

### Ne sont pas électeurs

- Les élèves ;
- Les stagiaires dont la date de titularisation est postérieure à la date du 29 novembre 2018 ;
- Les stagiaires, dont la date de titularisation intervient jusqu'au 29 novembre 2018, n'ayant pas reçu un avis favorable à leur titularisation de leur chef de service. Ces derniers sont en revanche électeurs dans leur corps d'origine s'ils sont déjà fonctionnaires ;
- Les personnels « PACTE » dont l'arrêté de titularisation n'a pas été signé avant le 29 novembre 2018 ;
- Les apprentis ;
- Les intérimaires, les agents en disponibilité, en congé de fin d'activité, en position hors cadres, les volontaires du service national ou civique ;
- Ne disposent pas non plus de la qualité d'électeurs pour des motifs statutaires les membres du corps préfectoral sauf lorsqu'ils sont détachés dans un autre corps et notamment celui des administrateurs civils, les militaires (à l'exception de ceux qui sont détachés dans des corps d'accueil civils, et notamment les gendarmes détachés dans le grade de gardien de la paix), les ministres du culte.

### Personnels bénéficiant d'une mutation (cf. 2.1.1.2.1.)

Afin de limiter les risques d'erreurs, il est souhaitable que tous les mouvements connus et entrant en vigueur avant le 29 novembre 2018 soient saisis avant le 15 septembre 2018. Cela permettra ainsi une prise en compte effective dans DIALOGUE au moment de l'édition des listes électorales, toute mutation ou avancement saisi par les bureaux centraux ou les SGAMI pouvant en effet s'accompagner d'une modification des scrutins dans le SIRH.

D'autres corrections à la marge vont pouvoir intervenir ensuite à compter du 15 septembre 2018 et jusqu'au 12 novembre date de fin du délai réglementaire de modification des listes électorales.

### Personnels bénéficiant d'une promotion

Pour les fonctionnaires dont la situation statutaire est en instance de modification (intégration promotion dans un nouveau corps ou promotion de grade), leur nouvelle position administrative n'est

prise en considération que si la décision correspondante a été signée, la date d'effet devant être antérieure au 29 novembre 2018. A défaut, ils votent dans leur grade ou leur corps d'origine.

### Agents bénéficiant d'une décharge d'activité de service (totale ou partielle)

Les personnels du ministère de l'intérieur bénéficiant de décharges d'activité de service sont électeurs et éligibles.

Quel que soit le type de décharge d'activité de service (totale ou partielle), ces agents votent à la CAP nationale de leur corps et à la CAP locale de leur service de rattachement administratif et comptable compétente à l'égard de leur corps.





# BULLETIN D'ADHÉSION 2018

A retourner au S.C.P.N. - secretariat@le-scpn.fr  
Tour Gambetta - 1 & 2 square Henri Régnault  
92400 COURBEVOIE

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : ..... Epouse : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Pour les commissaires honoraires, date de mise à la retraite : .....

## SITUATION ADMINISTRATIVE

Grade : ..... Matricule : .....

Promotion : .....

Mode de recrutement : EXTERNE – INTERNE – CHOIX – V.A.P – AUTRE  
(Rayer les mentions inutiles)

Affectation : .....

Adresse professionnelle (personnelle pour les commissaires honoraires):  
.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. Secrétariat : ..... Ligne Directe : .....

Tél. Portable : ..... Email : .....

Montant des adhésions 2018

Je sollicite mon adhésion au Syndicat des  
Commissaires de la Police Nationale.

- Elève commissaire 0€
- Commissaire Stagiaire 60€
- Commissaire 120€
- Commissaire (≥ 6ème éch.) 140€
- Commissaire Divisionnaire 160€
- Commissaire Général 170€
- Contrôleur Général 170€
- Inspecteur Général 170€
- Directeur des services actifs 170€
- Commissaire Honoraire 60€

Fait à

Le

Signature :

Tél : 01.49.67.02.40 (41)

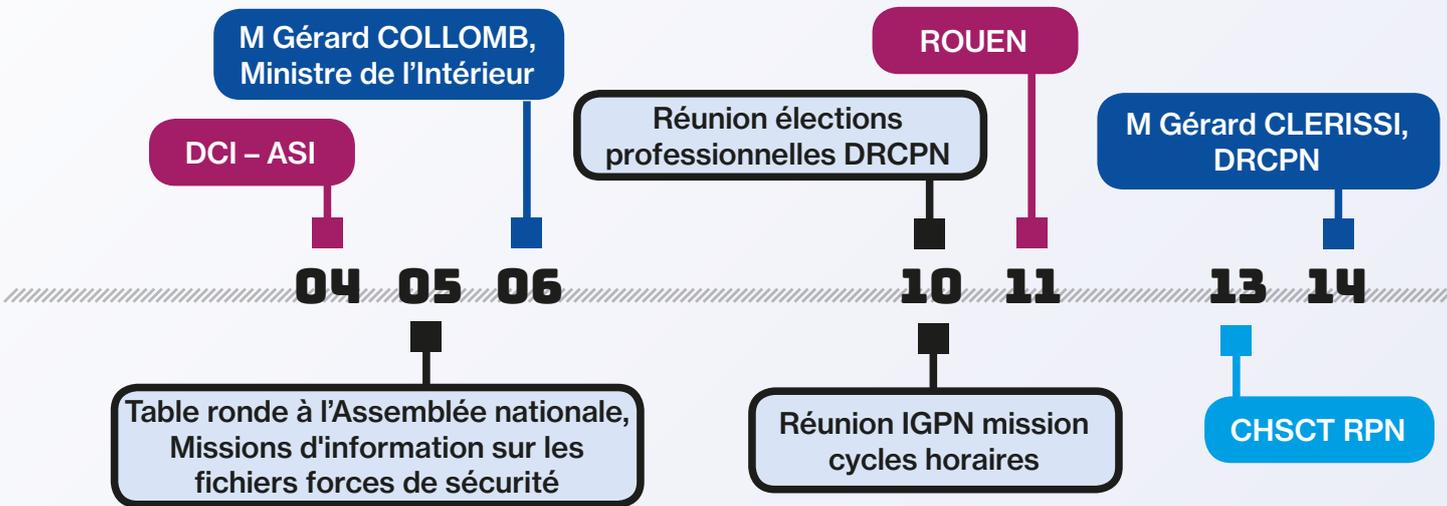
Site : [www.le-scpn.fr](http://www.le-scpn.fr)

Twitter : @ScpnCommissaire

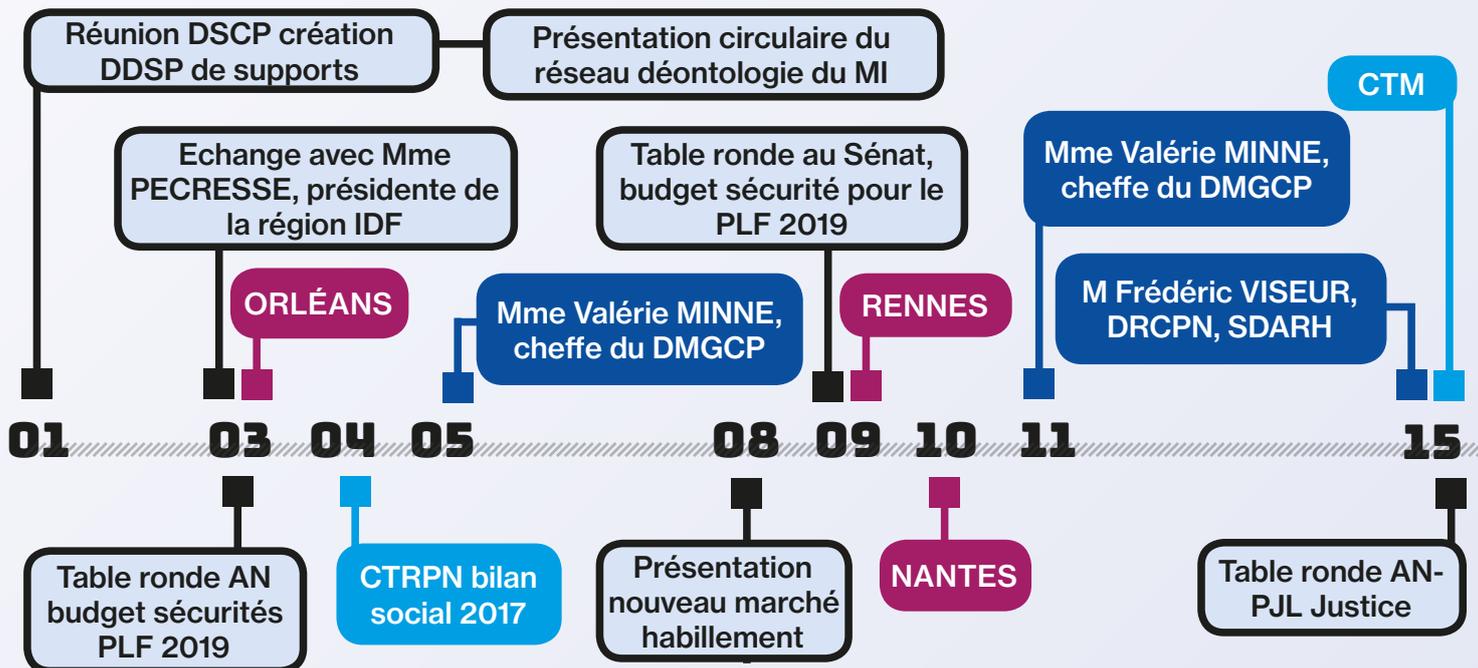
Le SCPN est affilié à la Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur - UNSA

# L'AGENDA

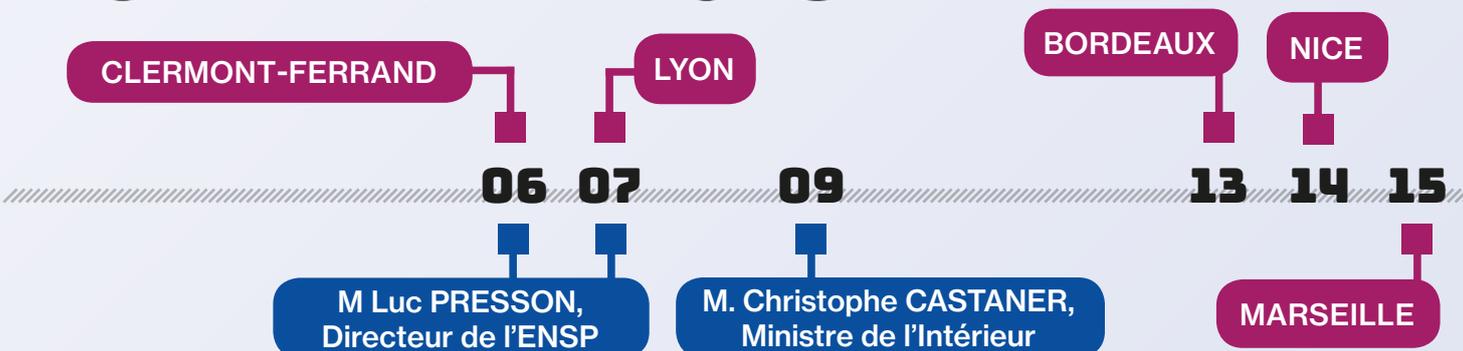
## SEPTEMBRE 2018



## OCTOBRE 2018

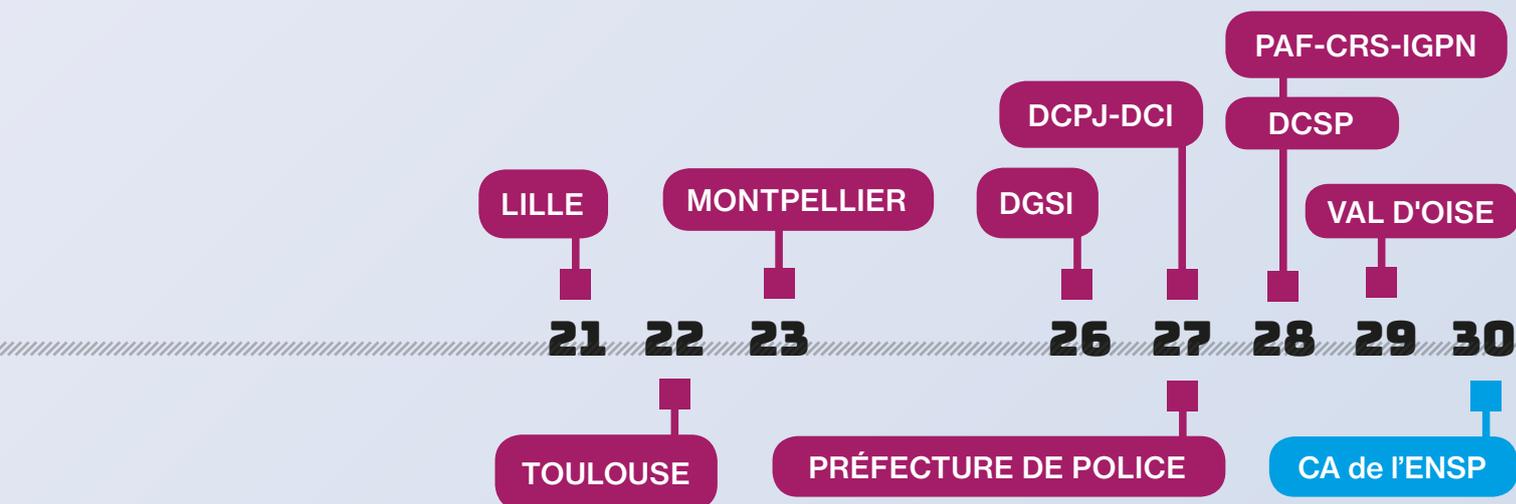
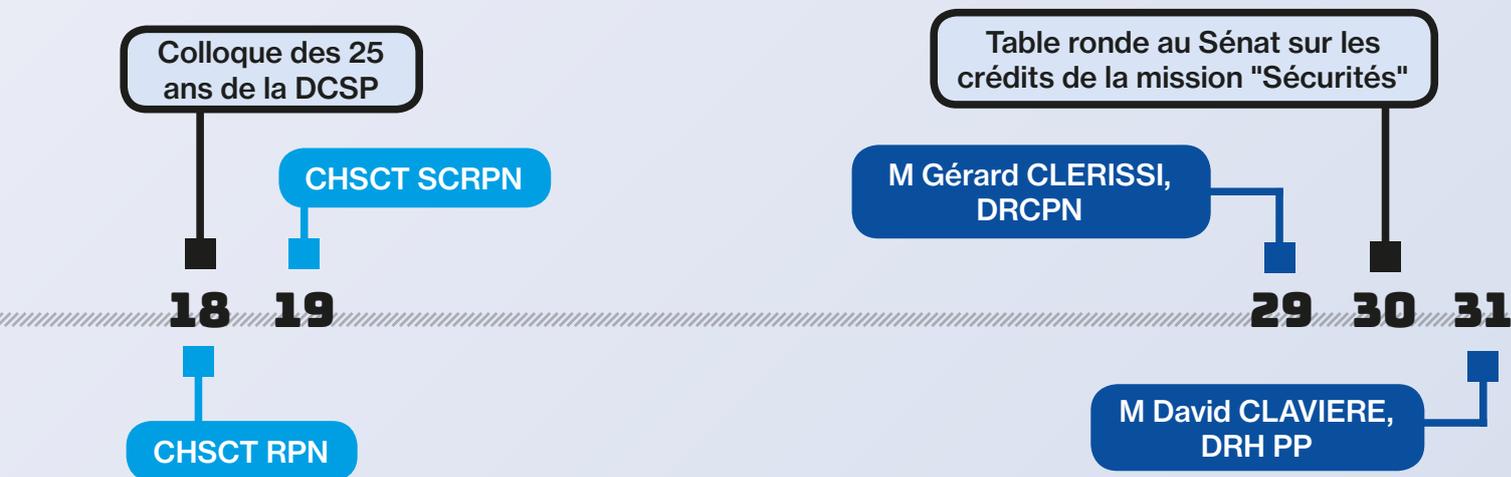
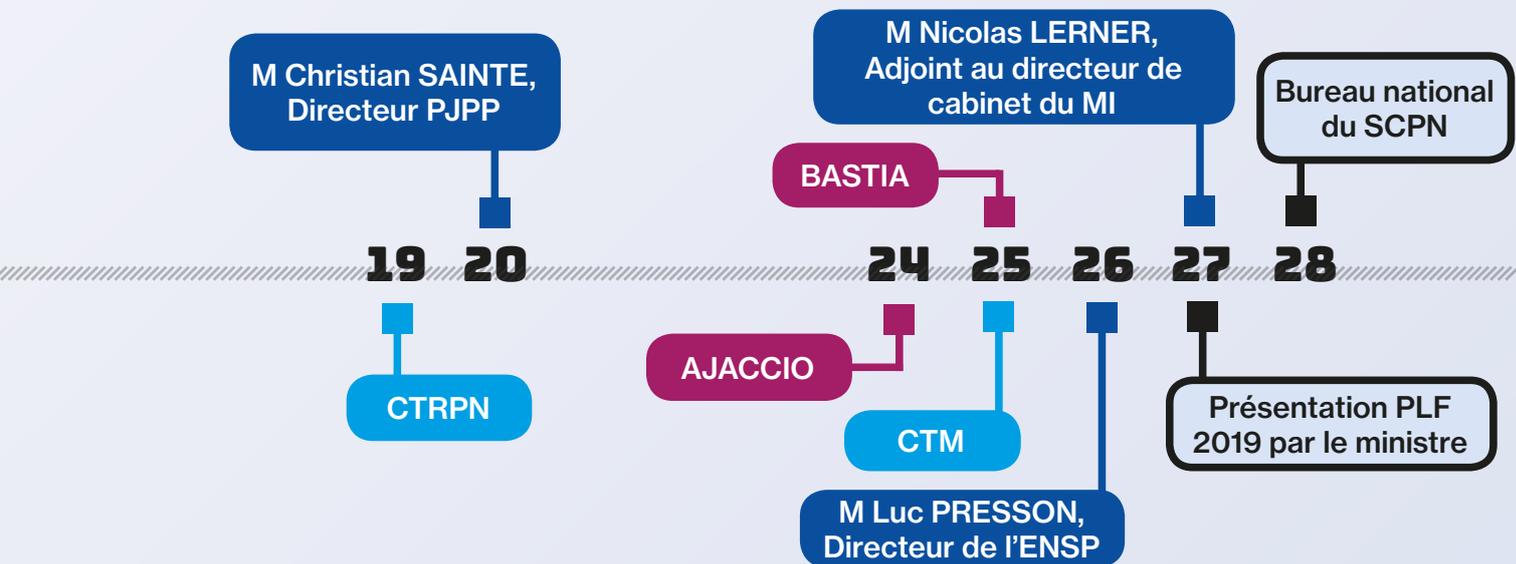


## NOVEMBRE 2018



# D U S C P N

- Le SCPN à votre rencontre.
- Les audiences auprès des différentes autorités.
- Activités statutaires, réunions diverses.
- Participation aux instances.



# LE SCPN DANS LES MÉDIAS

*Pour visionner les émissions, flashez le QR Code correspondant avec votre téléphone ou votre tablette, vous pouvez également les retrouver sur [www.le-scpn.fr](http://www.le-scpn.fr)*

**18 SEPTEMBRE 2018**

Emission :  
**L'info du Vrai / L'événement**

Médias / Présentation :  
**Canal + / Yves Calvi**

Sujet :  
**La drogue, les armes, la mort**



**19 SEPTEMBRE 2018**

Emission :  
**L'info du Vrai / L'événement**

Médias / Présentation :  
**Canal + / Yves Calvi**

Sujet :  
**Benalla : L'agent double**



**2 OCTOBRE 2018**



Emission :  
**L'info du Vrai / L'événement**

Médias / Présentation :  
**Canal + / Yves Calvi**

Sujet :  
**Le coup de force de Collomb**

**3 OCTOBRE 2018**

Emission :  
**Franceinfo:**

Médias / Présentation :  
**Franceinfo:**

Sujet :  
**Démission de Gérard Collomb**



**4 OCTOBRE 2018**

Emission :  
**L'invité des matins**

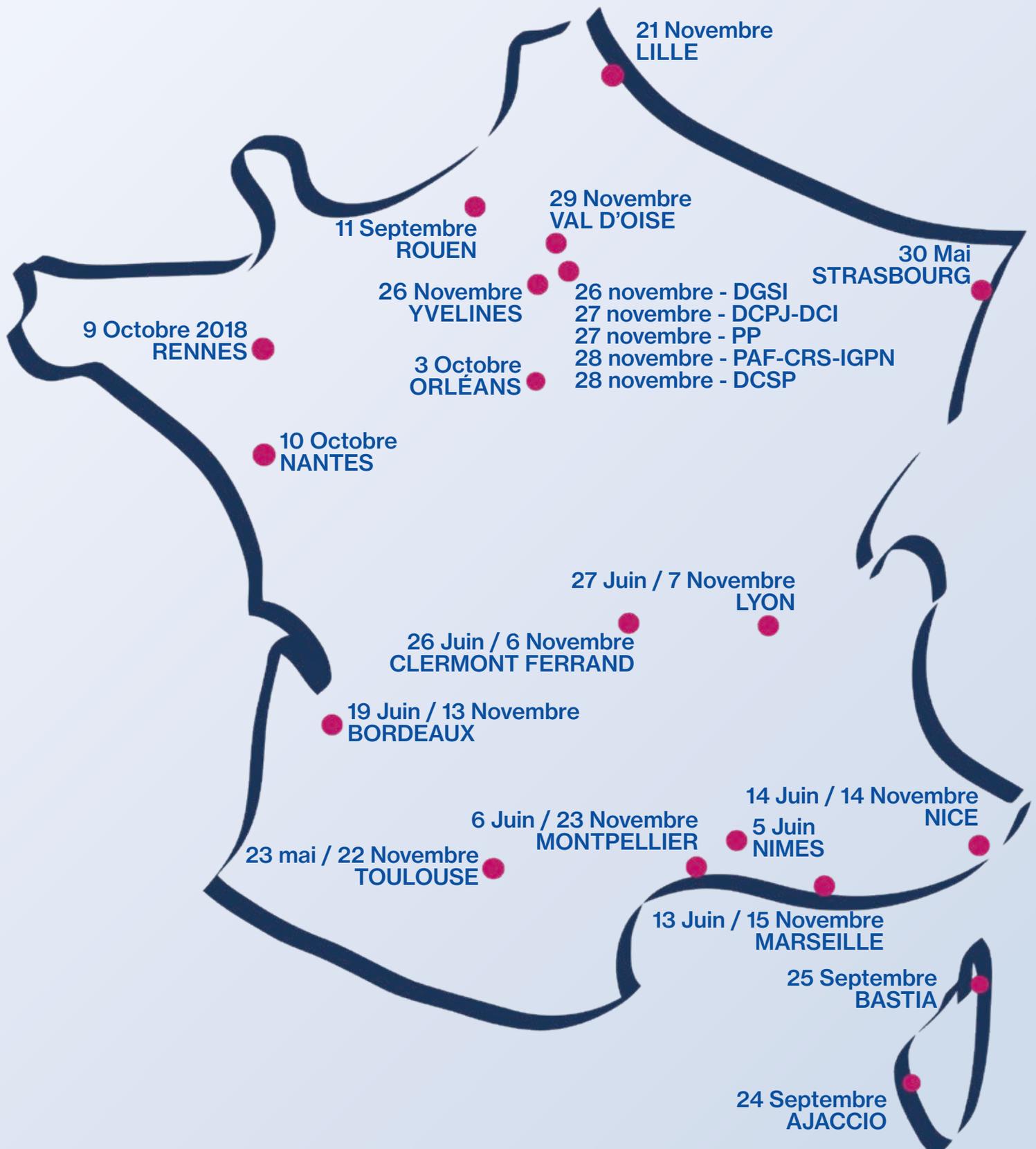
Médias / Présentation :  
**France Culture / Guillaume Erner**

Sujet :  
**Gouvernement fragilisé cherche son ministre de l'intérieur**



# LE SCPN À VOTRE RENCONTRE

*Toute la richesse de nos rencontres  
avec vous en une carte*



# "L'OBJECTIF DU SCPN EST DE RESTER MAJORITAIRE" (DAVID LE BARS À AEF INFO)

Paris, le 06/11/2018, Dépêche N° 594923  
Par Monsieur Raphael Marchal

Reproduite avec l'aimable autorisation de l'Agence de Presse AEF

"L'objectif du SCPN est de rester majoritaire au sein des Commissaires de Police, et même d'augmenter notre score", déclare David Le Bars. Le secrétaire général du SCPN (Unsa Fasmi) répond aux questions d'AEF info dans le cadre d'une série d'interviews réalisées en vue des élections professionnelles, qui se dérouleront du 30 novembre au 6 décembre 2018 dans la Police Nationale. "Nous attendons un signal fort du corps, puisque nous nous sommes positionnés sur de nombreux sujets", ajoute-t-il. David Le Bars demande notamment la création d'un poste de DGPN adjoint, afin de lui confier la gestion des ressources humaines au sein du corps des commissaires. Plus généralement, il revient sur la police de sécurité du quotidien et préconise une réflexion sur la création d'une "force unique" de sécurité intérieure.

La police de sécurité du quotidien pose la question de l'organisation des forces de sécurité intérieure, de leur répartition sur le territoire. Depuis trois ans, la menace terroriste a absorbé du monde dans les directions spécialisées. Il va falloir donner plus de moyens à la direction actuelle afin qu'elle puisse mettre en place cette réforme. Il semblerait que nous soyons enfin en train de sortir de la politique du chiffre, qui a pollué pendant plus de dix ans l'activité policière. La police de sécurité du quotidien, ce ne doit pas être d'asséner des résultats à la population, mais de redonner de la confiance en les écoutant et en les recevant correctement.

La réflexion sur les structures doit en outre permettre de réfléchir au modèle du futur. Il n'y a plus de guerre des polices, mais il existe désormais une querelle police-gendarmerie qui doit disparaître. La mise en place d'une force unique devient désormais un chantier de réflexion. Nous souhaitons que le modèle policier à trois corps et trois recrutements, permettant la connexion avec la société civile, soit préservé. Nous avons par conséquent favorablement accueilli le discours du DGPN, Éric Morvan, lors du colloque des

25 ans de la DCSP. Il s'agit désormais de voir comment la gendarmerie nationale va réagir à ces annonces.

**AEF info : Que pensez-vous de la police de sécurité du quotidien, qui commence à être mise en oeuvre, notamment dans les premiers quartiers de reconquête républicaine ?**

**David Le Bars :** Nous constatons des arrivées d'effectifs sur le territoire, au sein de ces quartiers. Cela est forcément bénéfique, mais il y a toujours un phénomène d'engouement pour les nouveaux dispositifs. Il s'agit désormais de voir si celui-ci va perdurer dans le temps, au-delà des premiers mois, de la première année. Il faut quoi qu'il en soit donné davantage de moyens à la sécurité publique, qui va véritablement porter cette politique de sécurité du quotidien. Le SCPN avait fourni des propositions très fouillées sur la police de sécurité du quotidien en décembre 2017, qui avait été saluées par le ministre de l'Intérieur. Nous espérons désormais voir les effets de cette réforme.

La police de sécurité du quotidien doit reposer sur un modèle adapté aux caractéristiques locales d'un territoire. Par conséquent, le commissaire local et les autorités locales doivent définir une feuille de route adaptée, qui correspond aux besoins, avec un aspect qualitatif rendu y compris par la population.

La réforme de la procédure pénale est également très attendue. La police subit une crise monumentale sur la filière investigation, y compris les services spécialisés comme la Sdat ou la DGSI. Les contraintes procédurales sont responsables de cette désaffection. Le toilettage de la procédure pénale était très bien parti, avec une impulsion très positive émanant de la DGPN, mais il a pris un tour moins abouti, qui suscite une déception générale chez nos collègues. Cela est particulièrement vrai depuis que nous avons constaté que le Sénat amendait la réforme pour proposer l'introduction de l'avocat dans les perquisitions judiciaires.

>>>



**AEF info : Dans quel état d'esprit abordez-vous ces élections professionnelles ?**

David Le Bars: Nous sommes le syndicat majoritaire chez les Commissaires de Police, ce qui n'est pas forcément la position la plus facile. Il faut être capable de se renouveler, dans le fond et dans la forme, et nous estimons que c'est bien le cas. Nous avons renouvelé en profondeur notre équipe, nous avons appliqué la parité. Nous nous faisons un devoir d'être des professionnels de la police qui viennent faire un mandat syndical, là où nous regrettons trop souvent qu'il y ait des professionnels du syndicalisme éloignés des considérations opérationnelles.

Nous nous faisons un devoir d'évoquer les sujets en profondeur, dans une administration qui ne prend pas toujours le courage de lancer des réformes parce qu'elle estime que le syndicalisme représente un frein. Nous constatons également qu'il n'existe pas de conflit de corps au sein de la police. Le mal-être porte essentiellement sur le sens de la mission, et la grogne policière n'est pas due aux moyens immobiliers déficients, qui l'ont toujours été, mais bien à cet alourdissement du travail. La grogne, c'est à la fois une crise de sens, mais aussi de confiance et de reconnaissance.

**AEF info : Quels sont vos objectifs pour ce scrutin ?**

David Le Bars : L'objectif du SCPN est de rester majoritaire au sein des Commissaires de Police, et même d'augmenter notre score, qui est régulier depuis 2006 avec environ deux tiers des voix. Nous attendons un signal fort du corps, puisque nous nous sommes positionnés sur de nombreux sujets.

L'objectif au niveau du comité technique ministériel est d'approcher le plus possible un résultat pour un troisième siège. C'est une ambition légitime de l'Unsa Fasmi. Nous sommes en tout cas très fiers d'avoir rejoint cette fédération, qui permet à chacune des organisations syndicales d'exprimer librement ses opinions en fonction du corps qu'elles représentent. Le système est particulièrement souple et respectueux des autres. Chaque représentant s'exprime sur son sujet, dans le respect des autres syndicats, et il n'y a pas de conflit entre les corps.

**AEF info : Quelles sont les problématiques les plus urgentes pour votre corps ?**

David Le Bars : La priorité repose sur la formation initiale et continue, ainsi que sur une modernisation radicale de la gestion des ressources humaines au sein du corps des commissaires. Nous sommes des

chefs de service, avec des carrières en tuyaux d'orgue. Il est impossible d'avoir une vision RH globale de notre corps à l'heure actuelle et, par conséquent, de faire des commissaires des chefs de service qui sont capables d'évoluer, d'avoir des parcours de carrière comme cela se fait très bien au sein de la gendarmerie nationale. Il faut absolument décloisonner les parcours au sein des directions, afin de pouvoir être en mesure de s'adapter à d'autres sujets. Nous demandons notamment la création d'un poste de DGPN adjoint, qui soit directeur des services actifs de la Police Nationale, afin de lui confier la gestion des ressources humaines des commissaires, l'extrayant ainsi de la DRCPN pour l'intérêt de la fluidité de l'administration. La vision de l'administration, sur ce point, est obsolète.

Il faut également mettre fin à la gestion de la Police Nationale par certains syndicats. Nous sommes passés de la concertation à la cogestion avec l'administration avant d'en arriver à ce stade. L'exemple le plus frappant de cette sclérose est le projet d'arrêté relatif au temps de travail. Il s'agit d'un texte qui est au bénéfice de tous, puisqu'il garantit du repos. Les organisations ont réussi à travestir le texte, à l'amender, à le ralentir, à l'abîmer, pour en arriver à plus de cinquante versions. L'administration, écoeurée, a dû reculer sous les menaces, a renoncé à ce texte et l'a reporté sur l'année 2019, les élections professionnelles approchant. Le paysage syndical est menacé par ce genre de comportements. Le modèle policier doit se réinventer, et le syndicalisme avec.

**AEF info : Pour quelle raison les Commissaires de Police devraient-ils voter pour le SCPN ?**

**David Le Bars :** Nous avons une vraie vision et de l'ambition pour le corps des commissaires. Tout ce que nous dénonçons, nous le faisons en amenant une proposition parallèle. Nous venons toujours construire, que nous croyons ou non aux propositions. À titre d'exemple, nous croyons aux formations intercorps, mais pas au modèle qui va être proposé par l'administration, que nous trouvons démagogique, car il prévoit des formations partagées initiales réparties dans les différentes écoles de police. Or, un élève qui est recruté apprend et débute, et avant de prévoir des formations intercorps, il faut déjà se former soi-même, former chaque corps pour ensuite de leur apprendre à travailler ensemble et à connaître les impératifs de chacun. De manière générale, tout ce qui est critiqué doit faire l'objet d'une mesure de proposition afin de montrer la vision à laquelle nous sommes sensibles.

De plus, le renouvellement des membres du bureau du SCPN est la démonstration que nous ne venons pas chercher autre chose que ce pour quoi nous avons été élus. Je suis arrivé en tant que commissaire divisionnaire à la tête du SCPN. Je ne capitalise pas pour le grade de commissaire général. Je n'ai donc pas d'intérêt individuel.

**AEF info : Christophe Castaner a été nommé le 16 octobre 2018 (lire sur AEF info). Qu'attendez-vous du nouveau ministre de l'Intérieur et de son secrétaire d'État, Laurent Nuñez ?**

**David Le Bars :** Nous avons beaucoup de sujets à mettre sur la table, qui sont de plus ou moins de grande envergure. Nous souhaitons notamment reparler de la police de sécurité du quotidien, parler de formation, des structures de la Police Nationale. Nous espérons que le ministre prenne en compte ce qui ne va pas de façon lucide. Nous nous attendons aussi à ce qu'il développe une vraie police de sécurité du quotidien, et de manière plus générale, une vraie police moderne. Il va falloir engager des chantiers importants pour aller dans ce sens.

Au vu de l'état général de l'institution, les fonctions de Christophe Castaner et Laurent Nuñez sont particulièrement lourdes : crise migratoire, insécurité croissante, risque terroriste. Nous espérons qu'ils auront cette ambition holistique de réforme. Il faut réussir à sortir de l'instantanéité et de l'urgence pour développer une vision à long terme.

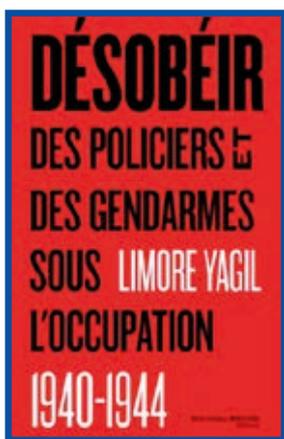
Retrouvez tous les articles d'AEF Info sur [aefinfo.fr](http://aefinfo.fr):



# LU POUR VOUS

Notre sélection littéraire

## LIMORE YAGIL



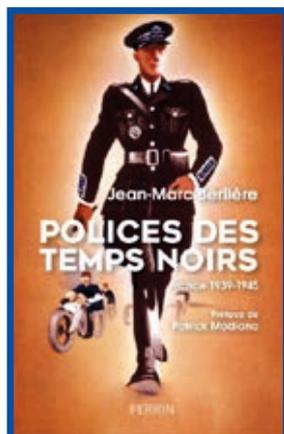
Limore Yagil a enseigné à l'université de Haïfa et de Tel-Aviv en Israël, elle est actuellement professeure habilitée à diriger des recherches d'histoire contemporaine et chercheuse à la Sorbonne. Spécialiste de l'histoire culturelle et politique de la France sous l'Occupation, elle a publié une dizaine d'ouvrages portant principalement sur cette période et sur les modalités du sauvetage des Juifs.

### DÉSObÉIR : Des policiers et des gendarmes sous l'occupation

Engagées en première ligne dans la politique de contrôle et d'exclusion du gouvernement de Vichy entre 1940 et 1944, la gendarmerie et la police françaises ont, plus que toute

autre institution, dû affronter le dilemme : "servir face à l'ennemi ou servir l'ennemi". Car désobéir à ses supérieurs, pour un gendarme ou un policier, c'est aller à l'encontre de l'essence même de sa formation. Mais si une partie d'entre eux ont appliqué les ordres par discipline, par antisémitisme, par peur ou par intérêt, nombreux sont ceux qui ont aidé à faire passer la ligne de démarcation ou la frontière à des Juifs, à cacher des résistants, à dissimuler des armes... Même s'ils n'ont pas rejoint un réseau ou un mouvement de résistance, leur action a permis de sauver de nombreuses vies. Or cette histoire-là est totalement ignorée. Face à un discours traditionnel qui met en avant l'activité des policiers ou des gendarmes ayant appliqué avec zèle les lois et les ordonnances en vigueur pendant l'Occupation, cette fresque sans concession ni faux-semblant, basée sur de nombreux documents d'archives étudiés par l'auteure depuis une dizaine d'années, met à mal nombre d'idées reçues et montre que, même au coeur du système vichyssois, il était possible de contrevenir aux ordres.

Édition : Nouveau Monde



## Jean-Marc BERLIÈRE

Professeur d'histoire émérite, spécialiste des questions de police aux XIXe et XXe siècles, Jean-Marc Berlière a publié une Histoire des polices en France, de l'Ancien Régime à nos jours, ainsi que, chez Perrin, Policiers français sous l'Occupation et La Naissance de la police moderne.

### POLICES DES TEMPS NOIRS

La " police " qui est au centre de ce travail est à comprendre au sens le plus large, soit les polices proprement dites – françaises, allemandes, officielles et officieuses, en uniforme ou en civil, de zone libre ou occupée –, mais aussi les organes d'une chaîne répressive que l'occupation allemande, les nazis et le caractère autoritaire de Vichy ont multipliés

et à laquelle participent des catégories innombrables : Douaniers, gardiens de camp et de prison, agents de la police économique... Enfin, comment oublier toutes ces " officines ", ces " milices ", ces " services ", généralement officieux, travaillant au service des Allemands, des partis ou groupuscules collaborationnistes et responsables de tant de drames dans la Résistance ? Histoire, organisation, missions, effectifs, armements, répartition géographique, mais aussi concurrences, tout est ici remarquablement décrit et analysé. Néanmoins ce livre a l'ambition d'être aussi un outil de réflexion, de synthèse, n'évitant pas les questionnements gênants le plus souvent soigneusement contournés, les contradictions, les hypothèses iconoclastes ou politiquement incorrectes parce qu'elles dépassent le manichéisme attaché à cette période, au sujet d'acteurs qui ne sont réductibles à aucune opposition simpliste. Jean-Marc Berlière offre ainsi une somme exceptionnelle, appelée à faire date, sur toutes les forces de police durant la Collaboration.

Édition : Perrin



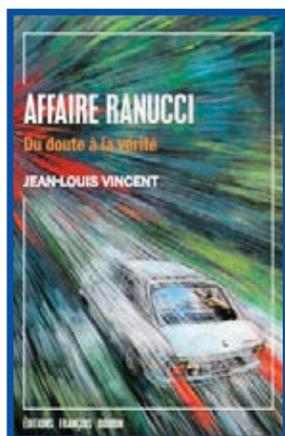
## Jean Louis BORDINAT

Commissaire divisionnaire honoraire, l'auteur nous livre ici son troisième roman de science-fiction, dont l'action se situe dans la continuité des deux premiers : Le Retour du Passé et Les Origines. Ce pourrait être un pur roman d'espionnage... avec quelques années d'avance.

## LE RETOUR DU PASSE : Sokar

Ce roman nous entraîne dans le monde obscur des financiers, des pétroliers, des politiques, des terroristes... un monde dans lequel les intérêts personnels des uns rejoignent l'avidité et l'inconscience des autres. Sokar, cet homme venu de loin, sera l'enjeu de toutes les convoitises. Réussira-t-il à déjouer les manœuvres de ceux qui veulent sa perte et ne sont pas uniquement sur Terre ? Réussira-t-il à délivrer son peuple des cités souterraines de sa planète natale ? Convaincra-t-il pour le meilleur ou le pire ?

**Édition : Éditions Baudelaire**



## Jean Louis VINCENT

Après être rentré dans la police en 1974, comme élève inspecteur, Jean-Louis Vincent travaille à Paris jusqu'en 1981. En 1989, il est reçu au concours de commissaire. Affecté deux ans à la PAF Marignane puis à la sécurité publique à Marseille, il poursuit sa carrière à La Seyne-sur-Mer, comme chef de circonscription,

puis à Vitrolles. À Marseille, ensuite, comme chef de la division centre, premier patron de Noailles en 2003. Enfin à Grenoble, comme directeur départemental adjoint de la sécurité publique, de 2009 à 2011.

## AFFAIRE RANUCCI : Du doute à la vérité

Le 3 juin 1974, lundi de Pentecôte, Maria-Dolores RAMBLA, 8 ans, est enlevée à Marseille. Son cadavre, frappé de plusieurs coups de couteau, est découvert deux jours plus tard dans un bois, à plusieurs kilomètres de la ville. Les soupçons s'orientent rapidement vers un nommé Christian RANUCCI, 20 ans, arrêté le 5 juin à Nice. Interrogé, celui-ci nie puis passe aux aveux. Avant de faire définitivement machine arrière et de clamer son innocence. Jugé à Aix-en-Provence en mars 1976, il sera pourtant condamné à mort et exécuté.

**Édition : François BOURIN**



## Frédéric PLOQUIN

Frédéric Ploquin est un écrivain et journaliste d'investigation français. Ses thèmes favoris sont le milieu de la police, du banditisme et du renseignement. Il est reconnu comme l'un des écrivains de faits divers les plus talentueux du moment. Il est actuellement reporter au magazine Marianne, et est l'auteur de nombreux best-sellers.

## LA PEUR A CHANGÉ DE CAMP

La situation a changé en moins de quatre ans. Chaque jour, chaque nuit, des policiers entament leur travail la peur au ventre. Face aux caïds de tous gabarits, les forces de l'ordre ne font plus le poids. Du moins sur ces territoires où des années d'émeutes urbaines, de minutieux guet-apens, les ont soustraits aux lois de la République. Aujourd'hui ces territoires isolés se sont étendus à la France entière.

Pour mesurer l'urgence et la gravité de l'insécurité qui est désormais le quotidien de notre police, Frédéric Ploquin a mené pendant deux ans une enquête approfondie et recueilli des confessions exclusives de ces hommes et de ces femmes restés debout mais genoux à terre.

« Ils ont tué la police » résonne partout au cœur de la Police Nationale. Mais qui ? Pourquoi ? Comment ? Ce document livre une vérité qui fait froid dans le dos.

**Édition : Albin Michel**

# SINGAPOUR... LE RÊVE !

Reportage par Philippe Ramond  
Photos par Céline Michelin.

Nager entre ciel et terre. Dos papillon sur les nuages... Ici, l'onde et l'azur ne font qu'un. Oui, depuis la piscine juchée au 57<sup>e</sup> étage de l'hôtel Marina Bay Sands, vue...plongeante sur la baie de Singapour ! Posée au sommet de trois piliers des 2.600 luxueuses chambres hi-tech aux larges baies vitrées (à partir de 300 euros la nuit, réservation plus que recommandée), voilà une curieuse planche de surf longue de 150 mètres qui n'est autre que le bassin à débordement le plus haut et le plus couru de la planète. Il flotte à 200 mètres dans les airs (13 euros pour le simple accès). Ce Sky Park a son casino pour carte maîtresse alors que la carte de ses trente-sept restaurants constitue un atout. Si les jeux de hasard ne vous sont pas favorables, poussez la porte du spa Banyan Tree. Les massages apaisants prodigués ici valent tout l'or du monde !

A un jet de pierre, les centres commerciaux Marina Square et Millenia Walk offrent de quoi emplir la valise du retour. Mais pour le shopping, impossible d'éviter l'artère commerçante Orchard Road. Celle



qui ne comptait, au XIX<sup>e</sup> siècle, que des vergers (orchard en anglais), des plantations de poivriers et des carrés de muscadiers, s'est autorisé un sacré lifting. Aujourd'hui, sur plus de deux kilomètres d'une avenue à sens unique, les buildings ultramodernes se bousculent dans une course à l'élégance et à la propreté pour séduire le chaland. Dans la moiteur de cette fin d'année, où le mercure dépasse les 27°C, choisir ses cadeaux de Noël en tee-shirt ajoute au dépaysement.

## La Mecque du shopping de luxe

Entre Tanglin Mall et Plaza Singapura, l'acheteur perd le Nord face à la profusion de boutiques. Quelques points de repère sur Orchard Road : Tanglin Shopping Centre a tout du paradis pour les amateurs de brocante, d'antiquités, d'oeuvres d'art, tapis et autres vestiges d'artisanat oriental du passé. Avec ses cent-vingt échoppes sur sept niveaux, sans oublier banques, restos, bureau de poste, Ngee Ann City revendique le titre convoité de plus vaste centre commercial d'Asie du Sud-Est ! Quant à l'enseigne C.K.Tangs, elle joue le Harrods de Singapour. Sous ses tuiles chinoises en rouge et vert, le magasin fait le grand écart ! Ses rayons passent du vermicelle gluant aux foulards de soie. Sans transition. Afin de s'immuniser contre la fièvre acheteuse, flâner dans le tout proche jardin botanique (1, Cluny Road) reste le





meilleur des remèdes. Récemment classé au Patrimoine mondial de l'Unesco, l'harmonieux mariage de jungle sauvage et de pelouse au vert soutenu constitue, sur 52 hectares, un hymne à la nature.

Même sentiment en traversant le Singapore Zoological Gardens (80, Mandai Lake Road) où l'entrée oblige le visiteur à passer sous l'arbre aux tamarins à crête blanche. Le plus séduisant des accueils avec pareils primates de poche ! Une fois dans les lieux, force est de constater que les deux mille résidents vivent ici dans les conditions les plus proches du réel. Ne cherchez ni grilles, ni cages. Seuls les cours d'eau, rochers et végétation jouent les barrières pour séparer les pensionnaires des vi-

siteurs. Quarante des espèces présentées sont en voie de disparition, comme le superbe tigre de Malaisie. Papillons, chauve-souris et oiseaux y cohabitent dans une forêt tropicale humide. Possibilité est offerte (quasiment) de partager le thé avec... des orangs-outans. Tout près, quatre hectares à flanc de collines sont couverts d'orchidées qui fleurissent en plein air. Le Mandai Orchid Garden, avec plus de deux cents variétés délicatement présentées, reste la plus grande pépinière d'orchidées de l'île.

### Choc à Chinatown

Télescopage des générations. Collision frontale entre le passé et le futur, à Chinatown. Les murs dé-

formés par l'âge adressent un pied-de-nez aux façades vitrées parfaitement rectilignes des gratte-ciel, en surplomb. Naguère, le dédale chatoyant de ruelles partant de South Bridge Road n'était qu'enchevêtrement de logements, cafés et fumeries d'opium fourmillant de vie. Les croyances et superstitions chinoises restent bien chevillées aux lieux. Observez cette marche de bois intégrée à la porte d'une maison ; elle a vocation à barrer le chemin des esprits rampants. Et si des morceaux de miroir ornent portes et fenêtres, ils renverront l'image de l'esprit volant qui s'enfuira ! Restauré et classé, le quartier n'a rien perdu de son âme, avec les temples et vendeurs d'objets de culte, mais aussi antiquaires, bars et restaurants soignés.





Cerné par Chinatown au Sud, Orchard Road à l'Ouest, le quartier colonial occupe, quant à lui, la rive nord de la Singapour River. Et respecte, de fait, le voeu du fondateur de la ville, Sir Stamford Raffles qui débarque en janvier 1819. Il souhaitait que le sud du fleuve soit dévolu au commerce, le nord à l'administration. Effectivement, le quartier s'enorgueillit des bâtiments coloniaux, coupes et colonnes corinthiennes. L'hôtel de ville, la Cour suprême, l'ancien Parlement et le Singapore Cricket Club tiennent congrès autour du Padang, vaste aire de jeux dédiée au cricket, au hockey, au rugby comme au football !

Aux volutes d'encens s'ajoute le parfum de guirlandes de jasmin tressé, mêlé aux effluves d'épices fraîchement moulues : bienvenue à Little India ! Empruntez Serangoon Road, l'une des plus vieilles rues de Singapour pour rallier Little India Arcade. Dans son ombre, bien des échoppes médicinales ayurvédiques avec leur savant respectif qui concoctent ou recommandent potions, breuvages, onguents et autres remèdes. Des vendeurs de tissus, de bétel, d'argenterie, de sculptures complètent l'ensemble bigarré.

Cap sur Long Beach, près du port bercé, la nuit venue, par le va-et-vient des lumières de la marine marchande. Cela pour y déguster

le tauhu goreng, du tofu frit avec sa sauce aux cacahuètes, les feuilletés au curry, les crevettes au sambal, une sauce à base d'oignons et de piments. Mais le summum vient avec le "pepper crab", un crabe frit au poivre qui vous enflammera les sens. Carambole, ramboutan, ananas, papaye, melon d'hiver, mangoustan, autant de succulents fruits, ajouteront aux saveurs de la table. Et qui souhaite goûter la vraie vie locale se hasarde les vendredis et samedis soirs dans le quartier de Lau-pa-sat. Les tables fleurissent dans la rue comme par enchantement et les meilleures brochettes de Singapour se partagent dans une ambiance de fête.

**Singap'...pour le rêve !**



## VOS CONTACTS



**David LE BARS**

Secrétaire Général  
Stratégie et relations institutionnelles  
01 49 67 02 40  
07 63 56 36 21  
david.le-bars@le-scpn.fr



**Pierrick AGOSTINI**

Secrétaire Général Adjoint  
Coordination des sections départementales  
01 49 67 02 43  
06 69 91 83 33  
pierrick.agostini@le-scpn.fr



**Jérémie DUMONT**

Secrétaire Général Adjoint  
Conseiller technique et juridique, contentieux et assistance  
01 49 67 02 42  
06 08 95 77 84  
jeremie.dumont@le-scpn.fr



WWW



**Sandra DEBOEVER**

01 49 67 02 40  
secretariat@le-scpn.fr



casden



La banque coopérative  
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social: 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs sur Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCI - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 €. Siège social: 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100. - Conception: INSIGN - Photographie: Roman Jehanno - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.

*Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata*

# COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.  
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points\*: l'épargne de tous  
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

La CASDEN est partenaire du SCPN

\*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

casden.fr

01 64 80 64 80  
Appel non surtaxé  
Coût selon votre opérateur



Retrouvez-nous chez

BANQUE  
POPULAIRE

# RÉMY, POLICIER, A BESOIN D'UNE PROTECTION IRRÉPROCHABLE, COMME CELLE QU'IL ASSURE AUX AUTRES.

## OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS MGP

**-20%\*** SUR TOUT PREMIER CONTRAT  
AUTO, HABITATION, ACCIDENTS & FAMILLE  
OU PROTECTION JURIDIQUE

**GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

**MGP**  
LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

« Cette solution  
est pensée  
et développée  
pour protéger  
les forces  
de sécurité  
et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF  
sont membres d'  
**UNÉOPOLE**  
la communauté  
sécurité défense

GMF 1<sup>er</sup> assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

\* Réduction appliquée la 1<sup>ère</sup> année pour toute souscription en tant qu'adhérent MGP, entre le 01/07/2018 et le 31/12/2018 d'un 1<sup>er</sup> contrat AUTO PASS ou DOMO PASS ou AMPHI PASS ou ACCIDENTS & FAMILLE, ou entre le 01/12/2018 et le 31/12/2018 d'un 1<sup>er</sup> contrat PROTECTION JURIDIQUE. Offre valable une seule fois et non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, DOMO PASS, AMPHI PASS, ACCIDENTS & FAMILLE et PROTECTION JURIDIQUE, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur [gmf.fr](http://gmf.fr)

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés** - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et ses filiales GMF ASSURANCES et ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.